

*De l'avant!*



**La Commission canadienne du blé**

Rapport annuel 2000-2001

La Commission canadienne du blé

Rapport annuel 2000-2001



# La Commission canadienne du blé

## Table des matières

Avant-propos	<b>1</b>
Message du président du conseil et du président-directeur général	<b>2</b>
Activités de la CCB: faits saillants	<b>3</b>
Conseil d'administration	<b>6</b>
Sur le terrain...	<b>8</b>
...et sur la voie	<b>10</b>
En partance	<b>12</b>
Cap sur l'avenir: la Commission et ses employés	<b>14</b>
Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation	<b>16</b>
Compte de mise en commun du blé	<b>17</b>
Compte de mise en commun du blé dur	<b>20</b>
Compte de mise en commun de l'orge fourragère	<b>22</b>
Compte de mise en commun de l'orge de premier choix	<b>24</b>
États financiers	<b>35</b>
Notes complémentaires	<b>46</b>
Glossaire de termes et expressions du vocabulaire économique et financier	<b>57</b>
L'équipe de direction	<b>58</b>
Régie	<b>60</b>

## 2000-2001 Faits saillants financiers

(en millions de dollars)	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998	1996-1997
Produits	<b>4 227,7</b>	4 482,4	4 026,7	4 757,7	6 185,8
Coûts directs	<b>177,4</b>	164,3	149,1	170,7	266,0
Frais d'administration	<b>66,4</b>	63,8	55,2	52,9	46,4
Organismes de l'industrie du grain	<b>1,7</b>	1,7	1,7	1,6	1,7
Intérêts créditeurs nets	<b>(75,2)</b>	(71,0)	(72,5)	(75,9)	(82,5)
Charges d'exploitation	<b>170,3</b>	158,8	133,5	149,3	231,6
Bénéfices distribués aux producteurs	<b>4 057,4</b>	4 323,6	3 893,2	4 608,4	5 954,2

Remarque – Les chiffres de 1997-1998 et des exercices antérieurs ont été révisés afin de tenir compte des points de mise en commun de Vancouver et du Saint-Laurent.

### Livraisons reçues des producteurs (en milliers de tonnes)

Blé	<b>13 961</b>	16 427	12 513	15 201	19 757
Blé dur	<b>3 665</b>	3 976	4 905	3 938	3 883
Orge	<b>454</b>	672	277	262	2 440
Orge de premier choix	<b>2 273</b>	2 554	1 922	2 267	2 402
Total	<b>20 353</b>	23 629	19 617	21 668	28 482

# canadienne du blé

L'union fait la force: la puissance combinée des agriculteurs des Prairies fait de la Commission canadienne du blé l'une des principales agences de commercialisation de grain dans le monde. Mais ce n'est pas tout. Dans un contexte en perpétuelle évolution, l'industrie du grain ne peut se permettre de rester immobile : les défis sont nombreux: transport et ségrégation de la manutention, règles des échanges internationaux et exigences des producteurs pour plus d'options de paiement.

La CCB a répondu. Elle a répondu non seulement à la pression extérieure, mais aux demandes des producteurs de revoir l'organisation dans ses méthodes et dans sa planification dans les années à venir. Les réalités du monde agricole exigent l'efficacité – bien faire le travail à moindres coûts pour les producteurs.

La campagne 2000-01 a été marquée par de nombreux changements et l'apparition de questions complexes à régler. Déterminée, la CCB va de l'avant car les producteurs qui la dirigent n'en attendent rien de moins.

## **Profil de l'entreprise**

La CCB vend l'orge et le blé des producteurs de l'Ouest canadien dans près de 70 pays. Tout le produit des ventes, moins les frais de commercialisation, est redistribué aux producteurs. La CCB est contrôlée par un conseil d'administration qui compte dix administrateurs élus par les producteurs et cinq administrateurs désignés par le gouvernement fédéral. Important négociant de grains à l'échelle internationale, troisième exportateur canadien et principal facteur de devises étrangères, la CCB représente un pouvoir considérable à la disposition des producteurs de l'Ouest canadien. Plus de 500 employés travaillent au siège social de la CCB à Winnipeg.

## **Vision:**

Profilier aux agriculteurs des Prairies par le biais de méthodes innovatrices dans la vente de grain dans le monde.

## **Mission:**

Vendre des produits et services de qualité pour assurer un maximum de profits aux producteurs de grains de l'Ouest canadien.

## Message du président du conseil et du président-directeur général



Greg Arason, PDG (à gauche) et Ken Ritter, président du conseil d'administration

Si mieux vaut changer que rester immobile, alors le nouveau millénaire qui vient de commencer aura été plutôt salubre pour la CCB. Nous n'avons pas seulement connu d'importants changements associés à notre réorganisation interne; c'est aussi l'environnement externe qui continuait d'évoluer à un rythme accéléré.

Dans le secteur du transport des céréales, de grands changements sont en cours. L'an passé, la CCB est parvenue à faire entendre haut et fort le point de vue des producteurs à la table des négociations réunissant gouvernement et compagnies de grains. Nous sommes très satisfaits de l'accord obtenu en fin de campagne sur la manutention et le transport des grains, accord où nous nous sommes intéressés à encourager la concurrence afin de mieux assurer l'intérêt économique des producteurs. Et ces changements ne sont pas finis pour autant puisque la réorganisation du système de fret ferroviaire devrait bientôt être envisagée par le panel d'enquête sur les transports au Canada.

D'autres facteurs en 2000-01 posaient de nouveaux défis. La fusion entre Agricore et United Grain Growers pourrait avoir des ramifications durables sur l'ensemble de l'industrie du grain au Canada. Cette fusion aboutissait en novembre 2001. Quant au contexte international, de profonds désaccords autour des subventions au secteur agricole entraînaient un taux extrême de volatilité. La CCB se voyait mise en cause pour la neuvième fois depuis 1989 par une coalition d'intérêts américains qu'encourageait l'arrivée d'une nouvelle administration à la Maison Blanche - alors que le gouvernement américain proposait de nouvelles subventions pour ses agriculteurs.

En ce qui nous concerne, la CCB réalisait 104% de ses objectifs d'exportations d'orge et de blé fixés à 18,2 millions de tonnes pour 2000-01. Les prix s'amélioraient au niveau mondial et devraient continuer une progression modeste à mesure que déclinent les stocks dans le monde. Mais l'année prochaine ne sera pas sans peine. L'été dernier, les agriculteurs de l'Ouest canadien connaissaient la pire sécheresse qu'ils aient connue en dix ans, ce qui entraînait une chute de la production de 15 à 20%. Les retombées de l'attaque terroriste du 11 septembre aux États Unis ont encore accru les incertitudes qui planent sur le commerce du grain dans le monde.

Mais quand les temps sont durs, les gens ont tendance à se rapprocher les uns des autres. Et ce sentiment est plus fort qu'ailleurs, ici dans les Prairies. Améliorer nos liens avec les producteurs a en effet été une priorité l'an passé, ce qui conduisait la CCB à créer un nouveau service de Relations avec les producteurs. Parce que nous sommes soucieux d'écouter les producteurs, nous avons mis au point de nouvelles options de tarification et de paiements ainsi que des outils plus performants pour représenter les intérêts des producteurs.

Nous nous sommes également employés à améliorer la transparence et la responsabilité, ce qui nous conduisait à accueillir l'équipe du Vérificateur général pour examiner en détails les comptes de la CCB. Nous avons entrepris un projet dit de 'benchmarking', qui devrait aider les producteurs à mieux se rendre compte de la performance de la CCB en termes de marketing. Nous avons consacré de gros efforts à la planification à long terme et à la stratégie de façon à utiliser nos ressources en fonction d'objectifs clairement définis par un conseil d'administration que contrôlent désormais des agriculteurs.

La CCB va de l'avant malgré les remous et les turbulences, se forgeant un nouveau rôle à l'aide de ses administrateurs élus et d'une équipe de direction renouvelée. Nous invitons par conséquent tous les producteurs à s'associer à ces efforts et à nous aider à baliser le cours des années à venir.

Ken Ritter  
Président, conseil d'administration

Greg Arason  
Président-directeur général

# Activités de la CCB: faits saillants *saillants*

Sur la campagne 2000-01, le conseil d'administration et la direction de la CCB identifiaient 11 priorités stratégiques à la conduite de l'organisation. Veuillez trouver ci-dessous certaines initiatives-clé destinées à mettre en œuvre ces priorités et les résultats obtenus.

Priorités stratégiques	Initiatives	Résultats
Distribuer équitablement le produit des ventes aux producteurs par le biais de mécanismes équitables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rétribuer équitablement les producteurs en fonction du taux de protéine du blé.</li> <li>▶ Introduire de nouvelles options de paiement, de tarification. Voir page 8, 28-29.</li> <li>▶ Assurer plus rapidement le paiement des producteurs à partir des comptes de mise en commun en augmentant la part des paiements intérimaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Blé CWRS: adoption d'un nouveau grade de référence CWRS No. 1 à 12,5% de protéine. Élargissement de l'échelle de paiements en fonction de la protéine pour les blés CWRS et CWAD No. 1 et 2.<sup>2</sup></li> <li>▶ Les producteurs signaient 982 contrats (formulaire 184 369 T) à prix fixe ou sur base<sup>3</sup>, cinq fois plus que l'année précédente, année de création du programme.</li> <li>▶ Les producteurs signaient 2,286 contrats (formulaire 296 626 T) à livraison garantie d'orge.</li> <li>▶ Les producteurs de blé CWRS No.1 à 13,5% de protéine touchaient 97% de leur paiement avant le 24 octobre 2000 (contre 93% avant le 23 octobre 1998 et 87% avant le 21 octobre 1992).</li> </ul>
Prouver et démontrer aux producteurs d'orge et de blé des Prairies l'avantage de la vente à guichet unique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Engager une étude pour déterminer les critères de performance du mandat principal de la CCB.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Résultats attendus en 2002.</li> </ul>
Assurer plus de transparence en renseignant les producteurs sur les conditions du marché sans pour autant compromettre la compétitivité de la CCB ni ses positions commerciales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Perspectives de Rendement (PDR) aux producteurs, mises à jour tous les mois, pour les renseigner sur l'évolution des marchés.</li> <li>▶ Établir directives quant à la divulgation d'information.</li> <li>▶ Recourir aux technologies pour dissémination de toute information pertinente.</li> <li>▶ Assisté l'équipe du Vérificateur général à auditer les opérations de la CCB.</li> <li>▶ Fournir tous renseignements financiers pertinents au Rapport annuel et aux publications de la CCB: Info-Céréales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Écart de 10 dollars seulement entre les premières PDR 2000-01 et le paiement final de tous les grains CCB, sauf pour le blé dur.</li> <li>▶ Adoption d'une politique officielle de l'information.</li> <li>▶ Nombre de visites sur le site web de la CCB: 35 478 en avril 2001 et 3231 abonnés au service de communiqués électroniques; Centre d'appels téléphoniques: 161 156 appels reçus et 26 690 appels passés en 2000-01.</li> <li>▶ Conclusions du Vérificateur général attendues début 2002 seront communiquées. Voir page 14.</li> </ul>
Prouver que la CCB est bien sous contrôle des producteurs des Prairies.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Organisation d'élections au conseil d'administration dans cinq des dix districts CCB.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 30,206 suffrages exprimés: soit taux de participation de 40,6%. Voir page 60.</li> </ul>

# Activités de la CCB: faits saillants

Priorités stratégiques	Initiatives	Résultats
Faire preuve de responsabilité envers les producteurs en sollicitant leur avis, en les écoutant et en y donnant suite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Création d'un nouveau Service de relations avec les producteurs.</li> <li>▶ Rencontres avec les producteurs. Voir page 8.</li> <li>▶ Inauguration du programme 'FarmCall' et sondage régulier des producteurs.</li> <li>▶ Nouvelles Options de paiement aux producteurs après consultations, sondages, enquêtes. Voir page 8, 28-29.</li> <li>▶ Suivi du secteur de la transformation en lui apportant assurance-qualité CCB,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Révision du rôle des 18 agents de relations de la CCB par district; ré-examen des fonctions de la ligne d'appels à frais virés pour les producteurs. Voir page 8.</li> <li>▶ Organisé 182 réunions avec les producteurs : perspectives des marchés et options de paiement.</li> <li>▶ En mars 2001, organisé 36 réunions des membres du conseil d'administration avec leurs électeurs producteurs.</li> <li>▶ Organisé huit réunions sectorielles avec les producteurs.</li> <li>▶ Sondage de 1008 producteurs de la Saskatchewan par FarmCall; sondage au téléphone de 1320 producteurs des Prairies.</li> </ul>
Travailler de façon à encourager toutes initiatives à valeur ajoutée dans les Prairies.	<p>approvisionnements garantis, flexibilité dans la tarification, expertise technique. Voir page 9.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Évaluation et analyse de différents projets à valeur ajoutée susceptibles de profiter aux agriculteurs.</li> <li>▶ Mené analyse systématique des modalités de livraison du grain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place d'une nouvelle politique pour les producteurs biologiques de façon à faciliter le processus des ventes directes par le producteur et déblocage de modalités de crédit pour coûts d'investissement initial. Voir page 9.</li> <li>▶ Embauche d'un directeur du développement du marché de la valeur ajoutée.</li> <li>▶ Embauche d'un directeur des ventes de produits biologiques.</li> </ul>
Faire en sorte que les producteurs aient un accès équitable aux marchés de grains dans le monde.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Adoption de nouveaux programmes offrant le choix aux producteurs quant à la vente de leurs produits: Options de Paiement aux Producteurs (OPP) dont Option Prix fixe sur la base des cours à la Bourse de Minneapolis. Voir ci-dessus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Défini les principes fondamentaux et critères de base affectant les livraisons à la CCB. Modalités de livraisons à long terme seront formulées à partir du feedback obtenu des producteurs en réunions et séminaires.</li> </ul>
Représentation active des intérêts des agriculteurs sur toutes questions pertinentes devant les gouvernements et auprès de la filière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Représentation des intérêts des agriculteurs durant négociations avec le gouvernement et la filière céréalière.</li> <li>▶ Formulation des intérêts des agriculteurs canadiens auprès des délégués à l'Organisation mondiale du commerce (OMC); suivi juridique à mise en cause des activités commerciales de la CCB par une organisation américaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Négocié accord sur le transport positif pour les agriculteurs. Voir page 10.</li> <li>▶ Contribué à formuler l'agenda des discussions concernant les débats sur l'introduction de blé génétiquement modifié.</li> <li>▶ Plaidé pour l'obtention de crédits d'impôt pour les agriculteurs sur les contributions de la CCB à la recherche.</li> <li>▶ Plaidé pour que les frais de transport des agriculteurs soient comptabilisés au compte de stabilisation du revenu net.</li> </ul>

# CCB: faits saillants

Priorités stratégiques	Initiatives	Résultats
Création, développement et maintien de marchés en assurant la livraison de produits et services de qualité dans 70 pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Volume prévu des exportations de blé, blé dur et orge: 18,2 millions de tonnes (MT) dont blé: 11,7 MT, blé dur: 3,5 MT, orge de brasserie: 1 MT d'orge fourragère 2 MT.</li> <li>▶ Formuler plans de commercialisation à long terme du blé, du blé dur et de l'orge d'ici 2008.</li> <li>▶ Adopter une position cohérente en matière de blés génétiquement modifiés pour répondre aux préoccupations des clients tout en oeuvrant à l'introduction de meilleures méthodes de ségrégation. Voir page 13.</li> <li>▶ Présidé à la mise en place du Centre des technologies de l'orge de brasserie qui permet aux clients de se rendre compte directement des avantages de telle ou telle variété d'orge.</li> <li>▶ Participer aux recherches en agronomie telles que le test automatique de la qualité. Voir page 12.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réalisé 104% (19 millions de tonnes) du volume prévu d'exportations, dont blé: 110% (12,9 MT), blé dur: 100% (3,5 MT), orge fourragère: 69% (693 000 T) et orge 1er choix: 96% (1,9 MT).</li> <li>▶ Plans de commercialisation à long terme permettent de mieux apprécier la tendance des marchés, la direction souhaitable des projets de recherche, les améliorations à apporter aux contrôles de la qualité, l'évolution des classes de grains.</li> <li>▶ Participé à plusieurs débats publics sur le blé génétiquement modifié; soumis recommandations au gouvernement; entamé travaux avec la Commission canadienne des grains sur les nouveaux outils de ségrégation.</li> <li>▶ Ouverture officielle du nouveau Centre canadien des technologies de l'orge de brasserie le 11 octobre 2001.</li> </ul>
Servir de locomotive à la filière de façon à disposer du système de transports et de manutention le plus efficace.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Jouer un rôle clé dans les négociations entourant la commercialisation de la manutention des céréales.</li> <li>▶ Négociations avec OmniTRAX (Churchill), Mission Terminal (Thunder Bay).</li> <li>▶ Loi sur les transports: analyse et commentaires; recommandé concurrence accrue entre compagnies de chemins de fer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Signature d'un accord en août 2001 entre la CCB et plusieurs partenaires de l'industrie du grain. Voir page 10.</li> <li>▶ Signature d'accords avec OmniTRAX et Mission Terminal en matière de tonnage et de primes au rendement.</li> <li>▶ Mise en place d'un programme de ristournes au transport par Churchill pour mieux refléter les économies réalisées aux expéditions par Churchill.</li> </ul>
Maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire; permettre aux employés d'équilibrer vie personnelle et développement professionnel de façon équitable et respectueuse de la diversité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Communication des résultats du sondage des employés et formation de comités pour traiter des questions soulevées. Voir page 14-15.</li> <li>▶ Envisager plan de retraite interne pour plus de contrôle, plus de flexibilité et moindres frais. Voir page 15.</li> <li>▶ Impliquer le personnel à la formulation d'un corpus de valeurs fondamentales à la CCB. Voir page 14.</li> <li>▶ Envisager toutes options de formation du personnel de façon à ce que les employés puissent au mieux servir les agriculteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rapports des comités en charge de la communication interne et de la rémunération attendus fin 2001.</li> <li>▶ Le conseil d'administration approuve retrait du fonds de retraite du secteur public en faveur d'un plan de retraite interne.</li> <li>▶ Corpus des valeurs fondamentales de la CCB approuvé fin 2001.</li> <li>▶ Formation et développement: dotation de 1,2 million de dollars au budget 2000-01.</li> </ul>

<sup>1</sup> Pour orienter les activités de l'entreprise à compter de 2001-02, quatre secteurs ont été identifiés: producteurs, clients, mandat et relations de l'entreprise avec ses employé(e)s.

<sup>2</sup> CWRS = Blé roux de printemps Ouest canadien; CWAD = Blé dur ambré Ouest canadien

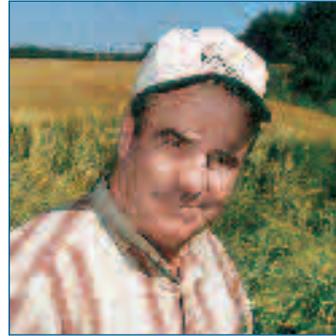
<sup>3</sup> Chiffres établis le 8 novembre 2001

# Un conseil d'administration contrôlé par les agriculteurs

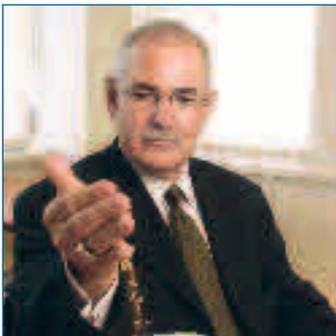
Le conseil d'administration de la CCB se compose de dix agriculteurs élus et de cinq administrateurs désignés par le gouvernement fédéral. Cette nouvelle structure est en place depuis 1998. Elle traduit la volonté des agriculteurs d'exercer un contrôle plus direct et plus responsable sur la CCB.



**Art Macklin**  
(District 1)  
Exploite la ferme mixte près de Grande Prairie, (Alberta). Très présent dans la vie religieuse et communautaire, Art est l'ancien président du Syndicat national des cultivateurs et a occupé les fonctions de président du Comité consultatif de l'ancienne CCB.



**James Chatenay**  
(District 2)  
Exploite la ferme familiale près de Penhold, (Alberta). Diplômé du Olds Agricultural College, il a été pendant six ans directeur de l'Association des éleveurs de charolais de l'Alberta.



**Greg Arason, président-directeur général**  
(poste désigné)  
Il travaille dans l'industrie céréalière des Prairies depuis plus de 25 ans. Ancien président de Manitoba Pool Elevators et ancien directeur de plusieurs entreprises céréalières et agroalimentaires.



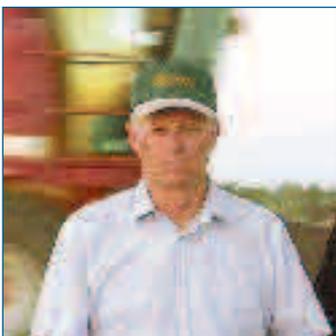
**Larry Hill**  
(District 3)  
Exploite une ferme près de Swift Current, (Saskatchewan). Diplômé en génie rural et en gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, il a travaillé pour Agriculture Saskatchewan.



**Ken Ritter, président du conseil d'administration de la CCB**  
(District 4)  
Exploite la ferme familiale dans le centre ouest de la Saskatchewan. A exercé le droit et enseigné au Canada et en Australie.



**Bonnie DuPont**  
(administratrice désignée)  
Vice-présidente, Ressources humaines/Enbridge Inc. Calgary - consortium de transport et distribution d'énergie. Spécialisée dans les questions de transport - énergie et grain: Alberta Wheat Pool, Saskatchewan Wheat Pool.



**John M. Clair**  
(District 5)  
Actionnaire principal de l'exploitation familiale qui produit du blé, du canola, des pois et de l'orge près de Radisson, (Saskatchewan). Ancien conseiller de la CCB, il est syndic scolaire et délégué du Saskatchewan Wheat Pool.

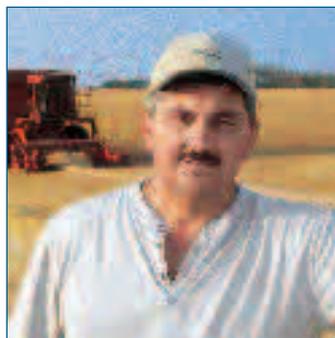


**Ian McCreary**  
(District 6)  
Exploite une ferme mixte près de Bladworth, (Saskatchewan). Titulaire d'une maîtrise en agronomie, il a été directeur du marketing et analyste des politiques de la CCB.

# contrôlé par les agriculteurs



**Betty-Ann Heggie**  
(administratrice désignée)  
Vice-présidente exécutive de la Polash Corporation of Saskatchewan, la plus grosse entreprise d'engrais au monde. Dispose de connaissances approfondies dans les relations avec les investisseurs et dans la commercialisation de matières premières dans le monde.



**Micheal Halyk**  
(District 7)  
Exploite une ferme céréalière et d'élevage - blé, orge, oléagineux, luzerne, céréales secondaires et animaux - près de Melville, (Saskatchewan). Participe à de nombreux organismes consultatifs dans le secteur agricole; ancien membre du Comité consultatif de la CCB.



**Rod Flaman**  
(District 8)  
Exploite une ferme près de Edenwold, (Saskatchewan); il s'est diversifié pour produire, outre des céréales, des fraises et des asperges. Membre de l'Association des producteurs de blé de l'Ouest canadien.



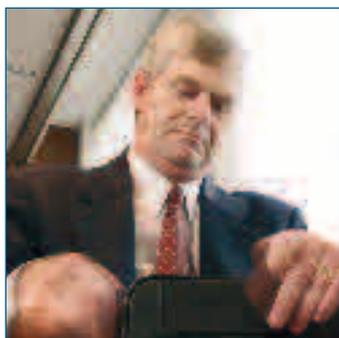
**David A. Hilton**  
(administrateur désigné)  
Ancien vice-président exécutif de la banque de Nouvelle Écosse, il est spécialisé dans la finance internationale, l'aide au développement et les échanges internationaux. Originaire de l'Alberta où il a fait ses études.



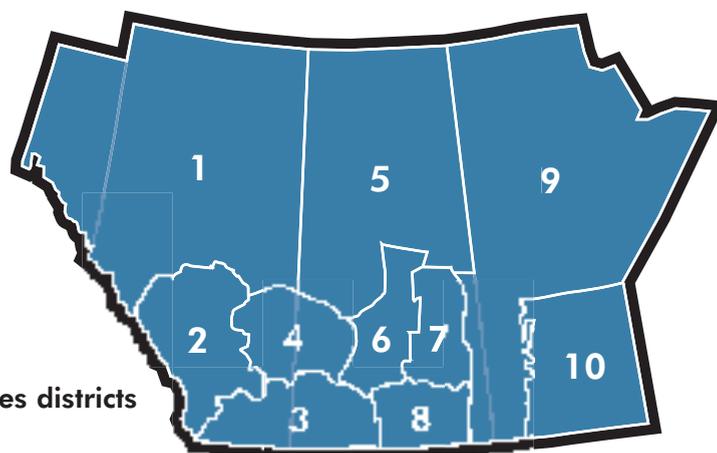
**Bill Nicholson**  
(District 9)  
Exploite une ferme céréalière près de Shoal Lake, (Manitoba). A siégé au Comité consultatif de l'ancienne CCB; ancien délégué de Manitoba Pool, il a reçu une formation de constructeur de matériel agricole.



**Wilfred (Butch) Harder**  
(District 10)  
Exploite une ferme près de Lowe Farm et à Headingley, (Manitoba). Ancien membre du Comité consultatif de la CCB, ancien directeur de Manitoba Pool et de l'Association des coopératives canadiennes.



**Ross L. Keith**  
(administrateur désigné)  
Président du groupe Nicor et ex-associé du cabinet d'avocats de Regina MacLean-Keith. Il exploite la ferme qui est dans la famille depuis trois générations.



Composition des districts

# Sur le terrain . . . le terrain.



La tâche de la CCB, la seule, est de réaliser un maximum de bénéfices pour les producteurs. Où que nous soyons - en Algérie pour vendre du blé dur, en Saskatchewan pour négocier avec les compagnies de grains ou à Ottawa pour discuter de la politique commerciale - notre objectif ne change pas.

En 2000-01, deux ans après la constitution d'un nouveau conseil d'administration contrôlé par les producteurs, la CCB créait un nouveau service, Relations avec les producteurs. La responsabilité de ce service consiste à améliorer les liens qui existent entre la CCB et les 85 000 producteurs de blé et d'orge qui la contrôlent. Ce service, comme son nom l'indique, est là pour écouter les producteurs, intervenir en leur nom, renseigner, aider et travailler ensemble sur tout ce qui touche à la composante économique des activités des agriculteurs.

Ce service repose sur 18 conseillers aux entreprises agricoles qui travaillent directement sur le terrain avec les producteurs. Ce service est épaulé par un centre d'appels téléphoniques employant 25 préposés qui l'an dernier traitaient 187 000 appels. Dans le cadre de ce service a été amorcée l'initiative qui vise non seulement à faciliter les communications mais aussi à réaliser de substantielles économies, à savoir l'informatisation des communications et de certaines transactions.

### **Marketing: un choix d'options**

Pour répondre à des producteurs soucieux de disposer de plus de souplesse dans leur trésorerie, la CCB introduisait un premier programme d'options de paiement. Ces options offrent au producteur toute la latitude du marché au comptant sans pour autant compromettre les avantages de la vente à guichet unique.

Ce programme offre au choix un contrat à prix fixe ou sur base, ce qui permet au producteur de se baser sur sa propre analyse du marché. En 2000-01, la gamme d'options était élargie. La nouvelle programmation concerne désormais toutes

les classes et tous les grades d'orge et de blé; en ce qui concerne l'orge fourragère, les producteurs disposent d'un contrat à livraison garantie tandis que pour deux classes de blé existe désormais l'option d'un paiement anticipé. Pour plus de renseignements, se reporter aux pages 28 et 29.

### **« La parole aux agriculteurs »**

En 2000-01, la CCB s'est exprimée haut et fort au nom des agriculteurs des Prairies. S'agissant de ce secteur critique qu'est le transport, la CCB a réussi à faire entendre la voix des producteurs à la table des négociations. Nous avons également fait entendre la voix des agriculteurs au chapitre du blé génétiquement modifié et défendu le système canadien de commercialisation des céréales contre les allégations américaines. Nous avons demandé au gouvernement fédéral de se pencher sur les difficultés financières causées par la sécheresse et par les inondations; nous avons demandé des modifications fiscales à la comptabilité de stabilisation du revenu net des agriculteurs.

### **À l'écoute des producteurs**

Pour s'assurer que les agriculteurs sont écoutés et compris, la CCB a mené des sondages, réuni des groupes de travail et organisé des centaines de rencontres avec les producteurs des Prairies. En 2001, dans le cadre d'un sondage intitulé *FarmCall*, les opinions de 1008 producteurs de la Saskatchewan pouvaient ainsi être compilées. Un sondage téléphonique permettait en outre de recueillir l'opinion de 1320 agriculteurs sur l'ensemble des Prairies.

Les conseillers aux entreprises agricoles organisaient un total de 182 réunions sur l'évolution des marchés et sur les options de paiement. Quatre séminaires '*Combine to Customer*' permettaient à 114 producteurs de mieux être informés de l'industrie céréalière. Quatre séminaires '*Customer Connection*' permettaient à un certain nombre d'agriculteurs de rencontrer des clients tout en leur offrant renseignements techniques ou professionnels et perspectives commerciales.

### Valeur ajoutée

La vigueur du secteur des moulins et de la transformation agro-alimentaire au Canada est patente. L'an dernier, l'industrie domestique était le principal client de la CCB en blé et en orge de brasserie. En pourcentage, le volume de transformation effectuée par tête d'habitant au Canada est supérieur à celui aux États-Unis, tandis que le taux des exportations de farine canadienne vers les États Unis a augmenté de plus de 800 % pour 100 depuis 1991. Le Canada exporte plus de blé et de blé dur vers les États-Unis qu'il n'en importe. Depuis 1998, ce sont 11 usines qui ont été constituées ou agrandies dans le secteur de la transformation du blé et de l'orge, rythme supérieur au rythme enregistré aux États Unis.

Cette évolution se produit dans un contexte commercial, celui de la CCB, où la transparence des prix traduit les conditions du marché nord-américain - sans aucune mesure d'encouragement ou abattement. Ces conditions permettent d'assurer un maximum de marges au profit des producteurs de l'Ouest canadien. Quant au secteur canadien de la transformation, il profite de l'assurance qualité, de l'approvisionnement garanti et de l'appui professionnel assurés par la CCB. L'an dernier, pour consolider l'avance de ce secteur de la valeur ajoutée, la CCB embauchait un directeur responsable de ce secteur dans son service de développement des marchés. La conférence annuelle *MovingUp Market* qu'organise la CCB renseigne les producteurs sur différentes façons d'apporter une forme ou une autre de valeur ajoutée à leur production.

### La commercialisation des cultures biologiques

La commercialisation des orges et des blés biologiques relève d'une politique spécifique; un directeur des ventes des grains biologiques a été embauché à cet effet. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2001, les producteurs biologiques peuvent contacter la CCB directement pour effectuer une vente directe et se qualifier pour les modalités de crédit qui les aideront à défrayer leurs coûts



d'investissement initial. Ces producteurs biologiques touchent également la prime « bio ». Il s'agit en l'occurrence d'une autre manière dont la CCB s'efforce de répondre aux attentes des producteurs sans pour autant compromettre les avantages associés au guichet unique. Entre avril 2001, date à laquelle était introduit ce programme et fin juillet de la même année, 30 producteurs biologiques écoulèrent ainsi 968 tonnes de grains biologiques.

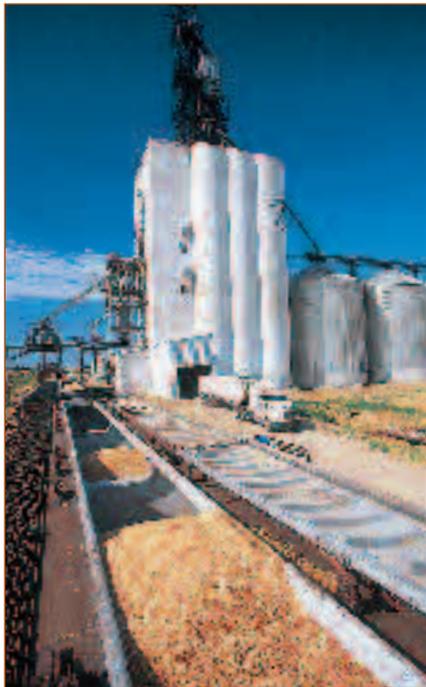
### Accélération du rythme des paiements

La CCB s'efforce de payer les producteurs dans les meilleurs délais sans pour autant compromettre les comptes de mise en commun. Au cours des dix dernières années, nous assistons à de réels progrès quant au pourcentage des versements touchés par les producteurs avant virement du paiement final. Exemple : les producteurs touchaient 97 % de leur paiement de blé CWRS #1 avant octobre en 1999-2000 par rapport aux 93 % touchés en 1997-98 et seulement 87 % en 1991-92. En 2000-01, les agriculteurs avaient touché 94 % de ce qui leur était dû avant la fin de la première semaine de juillet.



Earl Geddes dirige le service Relations avec les producteurs. Vice-président rapportant directement au PDG, il veille à ce que le point de vue de la base soit entendu lors des prises de décision majeures de la CCB.

# ... et sur la voie *et sur la voie*



Le transport est le lien vital qui réunit les activités de production et de marketing à la CCB. Compte tenu qu'un tel pourcentage de la production de l'Ouest canadien est destiné à des marchés éloignés, le défi est permanent qui consiste à déplacer le grain des producteurs en temps utile et à des tarifs avantageux. Dans cette perspective, la campagne 2000-01 a permis à la CCB de saisir les opportunités de considérablement améliorer le système.

### **Négociations avec les compagnies de grains**

En abordant les négociations à long terme avec les compagnies de grains sur la manutention et le transport avec les compagnies de grains, la CCB poursuivait plusieurs objectifs majeurs. Nous souhaitons d'abord et avant tout maintenir la voix au chapitre des producteurs en matière de transport du grain. Nous souhaitons également que soit reconnu le lien indissociable entre transport (logistique) et marketing. Nous voulions enfin que se profile en dernière analyse un encadrement tel que la concurrence départ ferme soit suffisante.

La CCB estime que l'accord signé en fin de campagne répond à ces objectifs. La concurrence en effet a été accrue par l'adoption d'un nouveau système d'attribution des wagons qui donne plus d'influence aux producteurs. En même temps, l'accord réunit toutes les compagnies de grains invitées à participer aux appels d'offres. Enfin, l'accord avec les silos de collecte qui fait partie de l'accord stabilise la situation de telle sorte que la CCB et les compagnies de grains pourront dégager plus d'efficacité.

Il y a lieu d'être optimiste et de prévoir que les producteurs bénéficieront de cet accord en matière de réduction des coûts et d'efficacité accrue. Des critères de rendement sont désormais en place, qui rétribueront les parties au contrat qui auront honoré leurs engagements. En revanche, le manque à s'exécuter de la part de l'une ou l'autre partie - compagnie de grain ou CCB - verra l'imposition de pénalités sous forme de dommages-intérêts. Cette

contractualisation est par conséquent une étape importante dans l'établissement d'un système de transports basé sur les lois des marchés. La CCB va continuer d'accroître le rendement partout où elle en aura l'occasion.

### **Le transport par chemins de fer**

Le secteur qui va continuer de solliciter l'attention est le transport par chemins de fer. En juillet 2001, le ministère des transports publiait le rapport du panel constitué pour examiner la Loi sur le transport canadien: ce rapport contenait un certain nombre de recommandations qui attiraient l'attention de la CCB et la conduisaient à s'y intéresser de plus près.

Avec ses partenaires du secteur agricole, la CCB va s'efforcer d'articuler clairement auprès du ministre des transports ces options et alternatives qui répondront davantage aux besoins des producteurs.

Fin juin était nommé un arbitre des transports. La CCB va travailler étroitement avec cet arbitre pour s'assurer que le rendement du système de transports aura été étudié à fond et sans biais qui en fausseraient les conclusions. Un plafond aux revenus des chemins de fer - plafond déterminé par l'Office des transports du Canada - était censé générer des économies de l'ordre de 6 dollars par tonne pour le compte des producteurs de l'Ouest canadien. Ces économies ne se sont en fait jamais matérialisées. La CCB va continuer de voir à ce que toutes améliorations au rendement du système de transports soient effectivement répercutées au niveau des producteurs.

La CCB va notamment s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants:

- ▶ maintenir le plafond aux revenus générés par les chemins de fer au transport de grains;
- ▶ voir à l'adoption d'une réglementation efficace en matière de parcours ferroviaires qui permettra aux compagnies de chemins de fer de se faire concurrence sur les voies l'une de l'autre,

- ▶ voir à l'adoption d'une réglementation qui déterminera les modalités de cessation de services en matière de chargement du grain par les producteurs.

### Déplacer le grain des producteurs

Même si la tâche qui consistait à représenter les intérêts des agriculteurs en 2000-01 exigeait pas mal d'attention, la tâche consistant à assurer le déplacement du grain des producteurs demeurait notre priorité fondamentale. En début de campagne, nous nous étions fixé un objectif d'exportations de 18,2 millions de tonnes. Cet objectif, nous l'avons atteint puisque nos exportations atteignaient 104 % du volume anticipé.

Parmi les autres questions relatives au transport du grain, signalons la mise en place du rabais aux expéditions par le Port de Churchill, qui permet de mieux répercuter les économies réalisées aux expéditions par ce débouché. Également, les accords signés avec OmniTRAX (Churchill) et Mission Terminal (Thunder Bay) - accords qui spécifient le tonnage de grains CCB à traiter ainsi que les primes et pénalités prévues pour assurer le respect des différentes clauses à ces accords.

Des discussions se sont également engagées pour de bon avec un groupe de producteurs - West Central Road & Rail - pour envisager la création d'un site de chargement par les producteurs et ce pour améliorer le service et les options de marketing pour les producteurs du secteur de Saskatoon-Eston.



### Du wagon au port

Nombre de wagons de grain des Prairies déchargés dans les ports canadiens.

	2000-2001	1999-2000
Churchill	7 552	5 211
Thunder Bay	76 288	77 548
Vancouver	161 108	157 004
Prince Rupert	26 658	38 492
Grand total	271 606	278 255

Source: Commission canadienne des grains

# En partance *partance*



Port de Vancouver

La CCB est responsable de la commercialisation du blé et de l'orge produits par les agriculteurs des Prairies canadiennes dans environ 70 pays à travers le monde. Obtenir les meilleurs prix est une tâche ardue, complexe qui exige les talents de négociateurs et d'analystes spécialisés, expérimentés. Notre service des ventes et marketing compte des spécialistes qui s'expriment dans 12 langues, organisent des missions commerciales à l'étranger et restent en contact étroit avec des centaines de clients et acheteurs potentiels. Chaque jour, ces analystes se penchent sur les tendances des marchés internationaux, sur les conditions météorologiques et sur les facteurs économiques pour réaliser un maximum de profits sur chaque vente, tandis que les spécialistes en droit commercial s'efforcent d'obtenir les termes les plus favorables.

Pas besoin d'aller chercher bien loin notre meilleur client l'an dernier : c'était le marché canadien, ce qui traduit bien la montée en puissance au Canada du secteur à valeur ajoutée de la transformation et du conditionnement des céréales. En 2000-01, le secteur des moulins canadiens achetait 2,3 millions de tonnes de blé de l'Ouest canadien, soit une hausse de près de 10 % par rapport à l'année précédente. Le Canada était également le plus gros acheteur d'orge de brasserie l'an dernier avec 1, million de tonnes. En ce qui concerne le blé dur, l'Algérie était le principal client, alors que l'Arabie Saoudite était le plus gros acheteur d'orge fourragère. Nos meilleurs clients en blé étaient l'Iran, le Japon, le Mexique et les États-Unis.

L'union fait la force - c'est ce principe fondamental qui donne à la CCB son principal avantage sur le marché international des céréales : étant donné que l'ensemble des producteurs de blé et d'orge des Prairies vendent par l'intermédiaire d'une agence unique, la CCB est en mesure de se montrer concurrentielle avec les plus gros marchands de grain au monde.

#### **La réussite: diagnostic**

Les importants efforts en marketing se sont traduits par les bons résultats enregistrés sur la campagne 2000-01. Nos clients chinois achetaient 600 000 tonnes d'orge

de brasserie, le meilleur chiffre que nous ayons atteint sur ce marché depuis plusieurs années. Deux tiers de ce tonnage portait sur de nouvelles variétés d'orge (autres que Harrington), que préfèrent désormais les producteurs d'orge de brasserie de l'Ouest canadien. Cette réussite est le résultat d'efforts sur plusieurs années au développement du marché chinois, dont un projet de recherche conjointe avec l'institut de brasserie de l'Université Wuxi, financé par la CCB.

En Égypte, la CCB vendait pour la première fois depuis la fin des années 1980 un volume important de blé meunier puisque le tonnage total des livraisons durant la campagne dépassait les 150 000 tonnes. Au Maroc, le volume des ventes de blé dur de qualité supérieure atteignait 625 000 tonnes, un chiffre record. Le Maroc est un marché très pointilleux du point de vue de la qualité; il est devenu notre deuxième client en blé dur. Nos efforts de marketing aux Philippines ont porté leurs fruits et se sont traduits par une augmentation de 67 % du volume de nos ventes, qui passait à 725 000 tonnes. En Afrique du Sud, la vente d'une cargaison d'orge de brasserie à 2 rangs marquait la première vente depuis plusieurs années. Cette cargaison comprenait une nouvelle variété d'orge: AC Metcalfe; les ventes vers l'Afrique du Sud devraient continuer au cours des prochaines années. Au Mexique, la CCB renouvelait et prolongeait un contrat d'approvisionnement à long terme avec son meilleur client.

#### **Assurer la qualité**

La CCB est un partenaire important d'un projet fondamental - Automated Quality Testing - qui consiste à prendre l'empreinte génétique des variétés d'orge et de blé canadien à partir de tests à l'ADN. Les développements de cette initiative devraient remédier aux limitations du système d'identification visuelle du grain présentement utilisé pour identifier les différentes sortes de grains au Canada.

La CCB est également un important partenaire du Centre technique canadien pour l'orge brassicole, qui a ouvert ses portes à Winnipeg en octobre 2001. L'objectif de ce Centre consiste à apporter aux marchands, aux transformateurs et aux

clients canadiens et étrangers d'orge de brasserie des travaux de recherche appliquée, des programmes éducatifs et d'appui technique. Le *Centre* dispose d'installations-pilotes de transformation du malt et d'une brasserie pilote gérées par des spécialistes.

### **Biotechnologies et OGM**

Plusieurs importants clients de la CCB ont exprimé de fortes réserves à l'endroit de produits alimentaires à base d'éléments génétiquement modifiés. Au cours de la dernière campagne, ces questions devenaient manifestement un débat public majeur après que la compagnie Monsanto ait annoncé la mise au point d'un blé génétiquement modifié.

La CCB ne donnera pas son feu vert à l'introduction de blé génétiquement modifié tant que ne seront pas en place des mécanismes fiables de sa ségrégation par rapport au blé traditionnel. En effet, l'un des principaux atouts de la CCB à ses clients étrangers est d'assurer la qualité du grain qu'elle vend. Tant que les clients se déclareront hostiles à l'achat de blé génétiquement modifié, nous devons voir à ce que la ségrégation soit efficace de façon à pouvoir préserver notre réputation de fournisseur régulier de blé de qualité supérieure.

En 2000-01, des administrateurs et des cadres supérieurs de la CCB rencontraient politiciens fédéraux et législateurs pour les informer du préjudice sur nos exportations que présenterait l'introduction de blés génétiquement modifiés. La CCB s'associait à une coalition de 120 parties intéressées intimant Ottawa de suspendre l'introduction de ces blés génétiquement modifiés tant que ces questions ne seront pas résolues. En attendant, la CCB participe aux recherches de nouvelles technologies de détection qui devraient à l'avenir permettre à l'industrie de disposer de méthodes fiables de ségrégation.

### **Au chapitre des négociations internationales**

Le contexte des échanges internationaux a un impact direct sur la capacité de la CCB à assurer un maximum de produits aux producteurs des Prairies canadiennes. La CCB a mis au point une stratégie



commerciale approfondie qui comprend un lien avec les équipes de négociation à l'Organisation mondiale du commerce et qui porte sur les modalités de crédits à l'exportation et sur l'aide alimentaire. Une priorité fondamentale consiste à générer une meilleure compréhension de la CCB au sein de l'Union Européenne où il est essentiel de préserver un accès commercial. Des représentants de la CCB se sont associés à l'équipe des négociateurs canadiens qui se sont rendus à Doha (Qatar).

### **Mises en cause des pratiques commerciales de la CCB par les États Unis**

Le succès de la CCB sur les marchés internationaux lui vaut d'être régulièrement mise en cause par des lobbies américains hostiles à la structure à guichet unique de la CCB et à ses avantages intrinsèques. Pour la neuvième fois en dix ans, les américains engageaient des recours devant les tribunaux durant la campagne 2000-01. Les huit mises en cause préalables se soldaient par la justification des pratiques de la CCB considérées comme légitimes et équitables. Nous estimons que cette mise en cause, la dernière en date, initiée par la Commission des producteurs de blé du Dakota du Nord, ne se résoudra pas autrement. Une décision devrait être rendue courant février 2002.



Acheteur malais de farine

# Cap sur l'avenir



Les nouvelles structures qui régissent la CCB mettent l'accent sur la responsabilité d'une part, sur la planification stratégique d'autre part. Ces deux notions ont été les principaux pôles de réflexion des dirigeants de la CCB durant la campagne 2000-01. Leur réussite la plus significative étant la création d'une nouvelle structure en charge de la stratégie et du long terme, sous contrôle direct du nouveau conseil d'administration que dirigent les producteurs. Trois principes sont à la base de cette direction: performance, transparence et communication - non seulement entre les cadres de la direction, mais d'un bout à l'autre de la chaîne des employés de la CCB.

#### **Portes ouvertes**

À notre invitation, 17 représentants du Vérificateur général du Canada sont venus examiner toutes les facettes des opérations de la CCB. Les conclusions de cette vérification sont attendues début 2002. Nous en attendons de valables recommandations pour l'amélioration de notre gouvernance, et la CCB se félicite des leçons qu'elle tirera de ces recommandations. L'objectif de cet exercice consiste non seulement à améliorer la bonne marche de nos activités, mais aussi et surtout à prouver la responsabilité de la CCB vis-à-vis des producteurs des Prairies.

#### **Les yeux rivés sur le futur**

Les efforts intenses déployés l'an dernier au sujet de la planification stratégique ont permis de mieux mettre en lumière les quatre points cardinaux du mandat de la CCB: les producteurs, les clients, le mandat en tant que tel et le personnel de la CCB. Toute programmation à venir sera articulée autour de ces points principaux, la priorité allant au renforcement des liens qui unissent la CCB et les producteurs. Plus spécifiquement, les initiatives et objectifs entrepris dans ce sens serviront à mieux mesurer de façon continue notre taux de performance.

#### **La CCB: un ensemble de valeurs constitutives**

En même temps qu'on le consultait sur la définition des quatre points cardinaux de notre stratégie, le personnel de la CCB se voyait également sondé quant à la

redéfinition des valeurs constitutives de l'entreprise. Ces valeurs définissent le genre d'entreprise que nous voulons représenter et régissent le comportement de l'ensemble des employés de la CCB. Dans un monde en pleine évolution, il est essentiel que nos comportements s'alignent sur des principes stratégiques, sur des objectifs et en fonction d'initiatives entendues.

Les entreprises les plus dynamiques aujourd'hui sont celles qui ont su formuler une culture sur la base de principes, de valeurs bien définies. La liste de ces valeurs fondamentales devait être finalisée fin 2001.

#### **À l'âge de l'information**

Parmi les importantes initiatives engagées l'an passé, il faut d'abord mentionner la réorganisation des services des technologies de l'information. Les technologies sont essentielles à une bonne gestion de l'échange d'informations, qui constitue désormais la base des activités de la CCB. Cette réorganisation des technologies de l'information visait essentiellement à nous assurer que nous disposions bien des systèmes nécessaires, avec l'appui d'un personnel qualifié et ce dans l'axe des besoins critiques de l'organisation.

Il est important de veiller à ce que les investissements consentis par les agriculteurs dans cet équipement informatique soient judicieux. Dans ce sens, un nouveau président des technologies de l'information était embauché en septembre 2001 pour assurer la transition de ce service vers une ère nouvelle.

#### **Notre réussite passe par nos employés**

La CCB dispose d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, extrêmement diversifiée et qui est à la clef de notre réussite. Au cours des deux dernières années, des efforts considérables ont été entrepris pour consulter les employés sur maints aspects de leurs conditions de travail et des changements les affectant. En février 2001, les résultats d'un sondage étaient soumis à la direction pour qu'un plan d'action puisse être adopté. La CCB travaille également à un plan d'envergure au niveau de son service des Ressources humaines,

plan qui comprend notamment l'articulation de modalités à la succession de la direction, la formation de l'encadrement et la gestion du changement. Ces initiatives doivent nous aider à envisager avec confiance les défis qui nous attendent aujourd'hui et sur les années à venir.

La CCB a également décidé l'an dernier de restructurer le plan de retraite de ses employés. Le nouveau plan dégage la CCB des dispositions à la Loi sur la pension de la fonction publique et reconnaît par conséquent plus de latitude aux employés tout en accordant à la CCB le contrôle direct des coûts et de l'administration du nouveau plan de pension.



### Ce que nous ont dit les employés

Ce qui suit traduit les résultats du sondage des employés mené en septembre 2000 aux fins d'évaluer le fonctionnement au sein de l'entreprise et d'identifier les secteurs susceptibles d'améliorations.

#### Points forts à consolider:

- ▶ Le taux de satisfaction générale et de motivation restait élevé, 78% des sondés se déclarant satisfaits de leurs conditions de travail et une majorité se déclarant fière de travailler pour la CCB. Ce pourcentage accuse néanmoins une baisse de 9% par rapport à 1998.
- ▶ Les sondés se déclaraient en règle générale confiants dans la nouvelle direction engagée par la CCB depuis sa réorganisation. 10% seulement se déclaraient opposés à ce changement.
- ▶ Un climat positif caractérise les relations de travail d'un service à l'autre de la CCB.
- ▶ Les sondés acceptaient l'évolution en cours et 69 % se déclaraient prêts à contribuer au changement.
- ▶ Les sondés manifestaient une bonne compréhension du lien entre leurs tâches et les objectifs de la CCB.

#### Secteurs susceptibles d'améliorations:

- ▶ Le besoin se fait sentir d'un plus grand degré de collaboration au sein de l'équipe dirigeante, avec un souci particulier en matière de la gestion du changement en tant que tel.
- ▶ Parmi les points à améliorer, il ressortait que la communication interne se situait en tête des préoccupations.
- ▶ C'est le service des technologies de l'information qui ressort comme celui où les employés doivent le plus être invités à redéfinir leurs responsabilités, à réviser leur rôle.
- ▶ La charge de travail des cadres supérieurs et de la direction était ressentie comme particulièrement préoccupante.
- ▶ La rémunération figurait parmi les préoccupations d'un certain nombre de sondés.



# Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation



## Au service des agriculteurs : performance des comptes de mise en commun

La campagne agricole 2000-2001 a été marquée aussi bien par des événements favorables que des circonstances imprévues. Ainsi, le resserrement des réserves mondiales a engendré une amélioration générale des prix du blé. Malheureusement, les averse prolongées sur les récoltes ont réduit la qualité globale d'une plus petite récolte de blé canadien, rendant difficile pour plusieurs agriculteurs la réalisation complète des profits escomptés sur le prix de vente. La commercialisation du blé a de plus constitué un défi de taille.

Les prix mondiaux du blé dur ont été plus fermes au cours de la campagne de 2000-2001 qu'au cours de la précédente, malgré un volume record des réserves canadiennes. Des efforts ont été déployés afin d'accroître les ventes et d'élargir la part du marché afin d'offrir davantage d'occasions d'affaires aux agriculteurs, sans nuire toutefois aux prix mondiaux du blé dur. Dans la foulée d'une baisse de la demande d'importation de la part des autres pays et d'une forte concurrence des autres exportateurs, ce défi était difficile à relever.

Comme la récolte d'orge a été plus importante, les réserves d'orge fourragère ont augmenté, tout comme les réserves d'orge brassicole à deux rangs et à six rangs. Les réserves d'orge fourragère, qui étaient couvertes par un nouveau programme de livraison garantie de la CCB, ont été vendues tôt au cours de la campagne agricole. Les variétés relativement nouvelles d'orge brassicole à deux rangs reçoivent un accueil toujours plus favorable sur le marché. Par ailleurs, de nouveaux marchés pour les variétés à six rangs ont été trouvés afin de compenser la faible demande sur les marchés traditionnels.

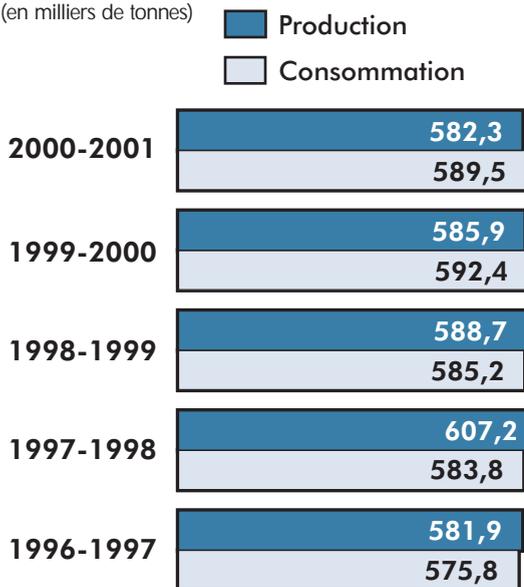
Comme les volumes de ventes des comptes de mise en commun du blé, du blé dur, de l'orge fourragère et de l'orge de premier choix ont été moins importants que l'an dernier, la CCB a enregistré une baisse de ses produits tirés des ventes. Toutefois, des améliorations aux prix mondiaux ont compensé partiellement la baisse des produits engendrée par la diminution des volumes. Par conséquent, le total cumulé des produits tirés des ventes des quatre comptes de mise en commun (blé, blé dur, orge fourragère et orge de premier choix) a diminué de 6 % cette année pour se situer à 4,2 G\$.\* Le tonnage total des exportations de blé, de blé dur, d'orge fourragère et d'orge de premier choix a atteint 19 millions de tonnes, soit 104 % de notre prévision de 18,2 millions de tonnes établie à l'automne 2000.

Les charges d'exploitation sont constituées de quatre composantes, soit les coûts directs, les frais administratifs, les organismes de l'industrie du grain et les intérêts créditeurs nets. Une explication des coûts directs est donnée dans l'analyse qui suit de chacun des comptes de mise en commun, tandis qu'une explication des autres composantes est donnée aux pages 26-27. Le lecteur est également invité à se reporter aux pages 45, 47 et 55 des états financiers.

\*Note : Les dates de la campagne agricole sont différentes de celles des comptes de mise en commun. De ce fait, il est possible que les chiffres présentés dans la partie narrative du rapport annuel soient légèrement différents de ceux des états financiers.

## Réserves et demande de blé dans le monde

(en milliers de tonnes)



Source : département de l'Agriculture des États-Unis

# Compte de mise en commun du blé



## Blé

	2000-2001	1999-2000
Tonnes	13 960 639	16 426 836
Moyenne en \$/tonne		
<b>Produits</b>	<b>195,97</b>	183,68
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coûts directs	5,98	4,54
Frais administratifs	3,26	2,70
Organismes de l'industrie du grain	0,08	0,07
Intérêts créditeurs nets	(4,18)	(3,27)
	5,14	4,04
<b>Bénéfices distribués aux producteurs</b>	<b>190,83</b>	179,64

## Culture

Les semailles hâtives ont été suivies de températures plus fraîches en mai et en juin. Par la suite, en juillet, la plupart des régions des Prairies ont connu de fortes averses ainsi que des températures normales. Le sud de l'Alberta a éprouvé une sécheresse pendant presque toute la saison de croissance. Les récoltes ont débuté tôt dans certaines régions du Manitoba ainsi que dans le sud de l'Alberta. Toutefois, dans d'autres régions, les récoltes ont été retardées à cause des températures inférieures à la normale et des fortes chutes de pluie qui ont marqué la majeure partie de septembre. Les facteurs de déclasserment communs du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) comprennent la germination, le gel, les grains verts non parvenus à maturation, les dommages causés par le fusarium, le mildiou et les grains délavés.

La proportion de grains germés ayant atteint des niveaux beaucoup plus élevés qu'en temps normal, une importante partie de la culture a été déclassée. Ainsi, seulement 62 % du blé roux de printemps a obtenu les grades numéro 1 et 2, soit une baisse par rapport à la campagne 1999-2000, où ce pourcentage atteignait 65 %, et par rapport à la moyenne quinquennale de 71 %. Étant donné la sécheresse qui a sévi dans le sud de l'Alberta, la teneur moyenne en protéine de l'ensemble de la culture a enregistré une légère hausse par rapport à l'année précédente, pour atteindre 13,7 %, soit l'équivalent de la moyenne quinquennale.

Les producteurs de l'Ouest canadien ont diminué d'environ 2 % leurs surfaces en blé qui couvraient ainsi 20,2 millions d'acres en 2000-2001. Compte tenu des rendements moindres dans le sud de l'Alberta et dans l'ouest de la Saskatchewan, la production de blé a chuté pour s'établir à 19,5 millions de tonnes en 2000. Il s'agit d'une baisse de plus de 7 % par rapport à 1999, et de 2 % par rapport à la moyenne quinquennale.

## Principaux acheteurs de blé

(en milliers de tonnes) 2000-2001



## Contexte commercial

Pour la première fois depuis la campagne 1995-1996, les prix mondiaux du blé ont montré des signes de reprise. Ce redressement partiel des prix s'explique par la perspective d'une diminution des stocks de blé aux États-Unis, renforcée par

# Compte de mise en commun du blé



une baisse des stocks dans le monde, par des questions de qualité soulevées au Canada et dans l'Union européenne (UE) ainsi que par une récolte plus réduite en Australie. Le resserrement des stocks aux États-Unis - le premier depuis la campagne 1995-1996 -, combiné à des conditions défavorables d'ensemencement du blé d'hiver aux États-Unis à l'automne 2000, a fait grimper les prix mondiaux du blé. Toutefois, ces gains ont été restreints en raison de plusieurs facteurs :

- ▶ report dans les principaux pays exportateurs des stocks ayant atteint des niveaux presque record de l'année précédente;
- ▶ arrivée de nouveaux concurrents : Inde et Pakistan sur le marché de l'exportation;
- ▶ récolte presque record de maïs aux États-Unis;
- ▶ baisse du volume des importations dans le monde.

## Stratégie

Comme chaque année, les décisions de marketing pour la campagne 2000-2001 étaient fondées sur les rendements relatifs prévus des comptes de mise en commun. Les stocks de blé de meunerie de qualité supérieure inclus dans la présente campagne agricole ont été moins élevés, et une partie importante des nouvelles récoltes ont obtenu des grades inférieurs. Par conséquent, les réserves de blé de qualité supérieure et à haute teneur en protéine ont été beaucoup moins importantes que l'an dernier. Toutes les mesures nécessaires ont été entreprises afin d'isoler et de préserver dans le réseau le blé offrant ces caractéristiques pour répondre aux exigences des marchés à rendement élevé tout au long de la campagne agricole.

Les tarifs de fret plus concurrentiels négociés auprès des sociétés de transport ferroviaires pour les expéditions aux États-Unis ont permis d'améliorer le rendement sur ce marché par rapport à celui des autres destinations à l'extérieur du pays. Cette réduction des tarifs ainsi que notre

souci constant de répondre aux exigences des clients conformément au programme « La qualité d'abord » de la CCB nous ont permis d'élargir notre clientèle aux États-Unis et d'améliorer les distributions aux agriculteurs. Désormais, presque toutes les affaires conclues avec les États-Unis font directement l'objet de contrats avec la CCB.

Par ailleurs, les améliorations aux tarifs de fret ferroviaire ont permis d'accroître les rendements relatifs des clients de l'Amérique latine et des Antilles. Grâce à de nouveaux partenariats et à l'efficacité continue des sociétés de transport ferroviaire au Canada, aux États-Unis et au Mexique, l'acheminement du grain par rail à destination du Mexique et des ports américains sur la côte du golfe du Mexique est plus rentable pour la CCB. Étant donné l'accroissement des rendements relatifs aux autres destinations, la CCB a décidé de doubler les expéditions par rail faites directement aux clients du Mexique et des ports du golfe du Mexique.

Au cours de l'année dernière, d'importantes réserves de blé présentaient un faible indice de chute (IC), caractéristique indésirable pour la panification et associée à la détérioration causée par la germination. Cette situation risquait de porter sérieusement atteinte à notre réputation de fournisseur de blé de qualité; or l'analyse d'un échantillon de la nouvelle récolte n'avait pas révélé ce problème. Par ailleurs, compte tenu de la difficulté de repérer visuellement le blé présentant un faible IC et ce, de façon efficace et économique, la tâche de séparer le grain de bonne qualité du grain à faible IC représentait un défi de taille.

Pour remédier à la situation, la CCB ainsi que la Commission canadienne des grains et d'autres acteurs de l'industrie ont mis au point une méthode d'examen visuel des grains déchargés au port en vue de repérer toute détérioration due à la germination. Des demandes ont également été adressées au Comité de normalisation des grains de l'Ouest pour inciter celui-ci à resserrer les spécifications de grade pour le blé germé des grades 2

# en commun du blé

et 3 du CWRS, à compter de la campagne agricole 2001-2002. Une fois que le grain germé a été séparé du reste, la CCB a mis en œuvre une campagne dynamique afin de s'assurer que les clients accordant de l'importance à l'indice de chute ne reçoivent que du grain de bonne qualité. Parallèlement, le grain germé a été acheminé vers d'autres destinations, le plus rapidement possible. Toutefois, comme les quantités de grain étaient importantes, cette campagne se poursuivra au cours de la campagne agricole 2001-2002.

## Livraisons

Comme les importateurs se sont montrés peu intéressés à accroître leurs stocks au-delà des niveaux requis pour répondre à leurs besoins à court terme, les occasions de livraison des agriculteurs ont été également réparties tout au long de la campagne agricole. Environ 40 % du blé visé par contrat avait été mis en circulation au 31 décembre 2001, soit l'équivalent de l'an dernier. Les agriculteurs ont livré environ 14 millions de tonnes au compte, soit 15 % de moins que l'an dernier. La CCB a accepté tous les tonnages visés par les contrats des séries A, B, C et D.

## Résultats

Le marché sur lequel la CCB a écoulé son plus important volume de blé est le Canada, qui lui a acheté un peu plus de 2,3 millions de tonnes, en hausse par rapport aux 2,2 millions de tonnes achetées l'an dernier. Les exportations totales (incluant les produits) pour la campagne agricole 2000-2001 ont diminué d'environ 1,3 million de tonnes pour se situer à 12,9 millions de tonnes, à la suite d'une baisse de la demande à l'échelle mondiale et d'une réduction des surplus exportables.

Les exportations ont atteint 110 % des prévisions d'exportation de 11,7 millions de tonnes établies à l'automne 2000.

Les exportations vers l'Iran ont chuté de presque 1,8 million de tonnes par rapport à l'an dernier, pour s'établir à tout juste un peu plus de 1,5 million de tonnes. Néanmoins, l'Iran demeure le plus important marché d'exportation de la CCB

en ce qui a trait au volume. En outre, le total des exportations vers l'Iran, le Japon, les États-Unis et le Mexique a représenté environ 40 % des exportations de la CCB en 2000-2001, comparativement à 46 % en 1999-2000.

Les produits découlant des ventes de blé ont totalisé plus de 2,7 G\$, soit une diminution de 9 % ou de 281 M\$ par rapport à 1999-2000. Cette diminution est imputable à une réduction du volume du compte de mise en commun et à une baisse globale des grades par rapport à l'an dernier. Toutefois, étant donné la hausse du cours mondial du blé, le prix moyen par tonne a atteint 196 \$, soit une hausse de 7 % par rapport à l'an dernier. Il demeure cependant inférieur à la moyenne quinquennale de 215 \$ la tonne.

## Coûts directs

Les coûts directs par tonne ont augmenté de 1,44 \$ pour atteindre 5,98 \$. Cette augmentation est principalement imputable à des hausses des surestaries et des frais de transport.

Une campagne de vente dynamique menée à l'automne 2000, des retards dus aux conditions météorologiques dans les Rocheuses et des questions relatives à un nouveau programme d'affectation d'autorails lancé par les compagnies de chemin de fer ont ensemble occasionné l'inscription d'un montant net de 0,36 \$ la tonne au titre des surestaries, par rapport à un montant créditeur net de 0,28 \$ au titre des primes de célérité pour 1999-2000.

Comme les réserves de blé à haute teneur en protéine étaient inadéquates dans la zone de captage de l'Ouest, il a fallu se procurer des stocks dans l'Est pour pouvoir profiter d'occasions de vente de blé à haute teneur en protéine à expédier depuis la côte Ouest. De ce fait, les frais additionnels de transport jusqu'aux silos terminaux ont augmenté de 4,5 M\$ en tout, soit 0,50 \$ la tonne.

L'accroissement des frais nets d'acheminement vers l'Est, qui se sont établis à 0,06 \$ la

tonne, est uniquement lié à une diminution de 3 M\$ des déductions au titre du facteur d'ajustement du fret, qui se sont établies à 42,9 M\$. La diminution des déductions fait suite à un recul du blé dans l'Est et dans les zones de captage des États-Unis. Le total des frais engagés pour acheminer le grain vers les points d'exportation de l'Est est demeuré à 43,6 M\$.

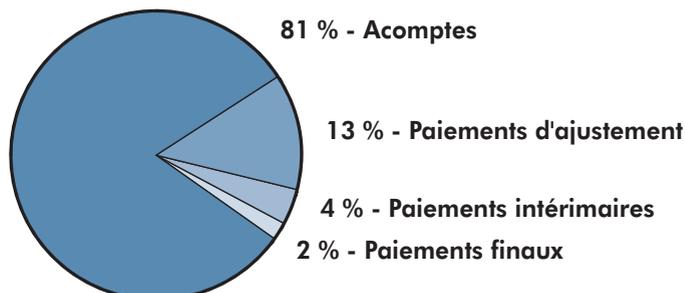
Les coûts de possession combinés des stocks aux silos de collecte et aux silos terminaux sont demeurés stables, à 3,84 \$ la tonne.

## Bénéfices distribués

Cette année, 97 % des produits ont été distribués, soit 190,83 \$ en moyenne, ce qui est un peu moins que l'an dernier. Du montant distribué aux participants des comptes de mise en commun, une tranche de 94 % a été remise avant la première semaine de juillet 2001, sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

À la suite du lancement en 2000-2001 d'un programme d'options de paiement offert aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun, une partie des bénéfices distribuables n'a pas été versée directement aux agriculteurs. En fait, une somme d'un peu moins de 4,2 M\$ a été versée au programme d'options de paiement aux producteurs, cette somme correspondant au rendement du compte de mise en commun réalisé sur le blé de grades précis livré au compte de mise en commun du blé en vertu du programme de contrat à prix fixe ou de contrat sur base (voir page 28).

**Bénéfices distribués aux agriculteurs**  
(blé) 2000-2001



# Compte de mise en commun du blé dur



## Blé dur

	2000-2001	1999-2000
Tonnes	3 665 343	3 975 734
Moyenne en \$/tonne		
<b>Produits</b>	<b>264,61</b>	224,48
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coûts directs	22,84	20,46
Frais administratifs	3,26	2,70
Organismes de l'industrie du grain	0,08	0,07
Intérêts créditeurs nets	(2,21)	(1,91)
	<b>23,97</b>	21,32
<b>Bénéfices distribués aux producteurs</b>	<b>240,64</b>	203,16

## Culture

La sécheresse qui a sévi dans le sud de l'Alberta a fait en sorte que la teneur moyenne en protéine du blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD), pour tous les grades, s'est établie à 12,6 %. Il s'agit d'une hausse importante par rapport à la moyenne de 11,9 % enregistrée en 1999-2000 et à la moyenne quinquennale de 12,2 %. Seulement 52 % des récoltes de blé CWAD ont obtenu les grades 1 et 2, ce qui constitue une baisse par rapport à l'an dernier et à la moyenne quinquennale de 66 %. Les facteurs de déclassement communs comprennent notamment le pourcentage de grains vitreux, l'endommagement par la cécidomyie, la carie, le mildiou et le fusarium. Par ailleurs, les pluies sur les récoltes ont provoqué la germination d'importantes quantités de blé dur.

La fermeté des prix du blé dur l'an dernier a provoqué une augmentation des emblavures en blé dur de 48 %, qui ont ainsi atteint 6,5 millions d'acres. Malgré une baisse de

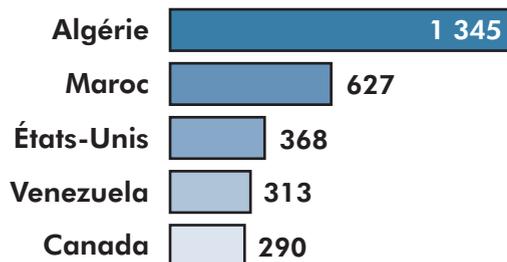
rendement, la production a augmenté pour atteindre 5,6 millions de tonnes, soit une augmentation d'environ 1,3 million de tonnes comparativement à l'an dernier et de plus de 900 000 tonnes par rapport à la moyenne quinquennale. Combinées aux stocks de 1,8 million de tonnes restantes de l'an dernier, les réserves de blé dur de l'Ouest canadien ont atteint un plafond record de 7,4 millions de tonnes. Comme la demande sur les marchés mondiaux est évaluée à seulement 6,2 millions de tonnes, la CCB n'a accepté qu'un nombre restreint de livraisons visées par des contrats.

## Contexte commercial

Du fait d'un accroissement des emblavures en blé dur canadien en 2000 et des surfaces cultivées aux États-Unis, les réserves de blé dur en Amérique du Nord ont été supérieures à celles de 1999-2000. Par ailleurs, l'UE a également produit plus de blé dur. Cependant, les pluies sur les récoltes en Amérique du Nord et en Europe ont restreint la disponibilité à l'échelle mondiale de réserves de blé dur de meunerie à haute teneur en protéine et de qualité supérieure. Bien que la sécheresse qui a sévi en Afrique du Nord ait causé une diminution de la production et amené un renforcement de la demande d'importation de cette région, la baisse de la demande aux États-Unis et dans l'UE a fait contreponds aux gains réalisés sur ce marché. Malgré une augmentation des réserves canadiennes, une forte concurrence sur le marché de l'exportation et une baisse de la demande d'importation à l'échelle mondiale, les prix du blé dur de qualité

## Principaux acheteurs de blé dur

(en milliers de tonnes) 2000-2001



# commun du blé dur

supérieure et intermédiaire (qui avaient chuté dans la perspective d'une récolte nord-américaine prometteuse sur les plans de la qualité et du volume) se sont largement redressés au cours de l'automne 2000, surpassant même ceux de l'an dernier.

## Stratégie

La CCB cherche à profiter de toutes les occasions de vente qui lui conviennent tout en obtenant des prix raisonnables. Or, bien que les clients aient été prêts en général à accorder un bon prix pour les réserves de qualité supérieure, la demande de blé dur de qualité supérieure et intermédiaire est demeurée relativement stable.

En 2000-2001, les réserves mondiales dépassaient largement la demande. En fait, les réserves canadiennes de blé dur dépassaient à elles seules la quantité requise sur les marchés mondiaux. N'eût été les récoltes désastreuses aux États-Unis qui ont produit la récolte de la moins bonne qualité jamais obtenue à ce jour, les livraisons de blé dur de qualité supérieure et le rendement obtenu pour celles-ci auraient été encore moindres.

## Livraisons

Du fait des importantes réserves de blé dur canadien et d'une demande relativement stable, les producteurs ont eu peu d'occasions de livraison de blé dur. En fait, les livraisons totales des agriculteurs au compte de mise en commun ont diminué de presque 310 000 tonnes pour s'établir à 3,7 millions de tonnes. La CCB a accepté environ les trois quarts des stocks de blé dur pour livraison au cours de la campagne agricole 2000-2001.

## Résultats

Étant donné une demande d'importation moindre et une concurrence serrée, les exportations globales de blé dur canadien ont chuté d'environ 100 000 tonnes par rapport à l'an dernier pour se chiffrer à environ 3,5 millions de tonnes. Ces résultats représentent 100 % des prévisions d'exportations de la CCB. Malgré un programme d'exportation légèrement réduit, la CCB est demeurée le principal exportateur de blé dur dans le monde, grâce à une part de 55 % du marché mondial de blé dur en vrac, comparativement à 57 % l'an dernier. Cette légère diminution est en partie imputable à un ralentissement des

importations de l'Algérie en fin de campagne agricole. Toutefois, l'Algérie a quand même importé plus de 1,3 million de tonnes de ce grain en 2000-2001, ce qui a représenté 39 % de l'ensemble des exportations du Canada. En outre, la CCB a conservé environ les deux tiers du marché algérien.

Les occasions d'accroître nos activités sur d'importants marchés de blé dur ont été restreintes. En effet, le Canada détient déjà de 85 % à 100 % du marché des exportations vers le Maroc, le Venezuela, le Chili et le Pérou. En outre, nos exportations vers l'Italie ont chuté à cause d'une vive concurrence de la part des États-Unis, de la Turquie et de l'Australie. Toutefois, nos exportations vers le Maroc, notre deuxième client en importance, ont augmenté de 33 % par rapport à l'an dernier pour atteindre un peu plus de 600 000 tonnes. La CCB a réalisé 77 % de ses exportations sur les marchés de l'Algérie, des États-Unis, du Venezuela et du Maroc, comparativement à 73 % en 1999-2000. Le Canada est demeuré le cinquième acheteur de blé dur de la CCB en importance, avec une consommation d'un peu moins de 300 000 tonnes.

Les produits tirés de la vente de blé dur ont totalisé presque 1 G\$, ce qui constitue une augmentation de 77 M\$ ou de 9 % comparativement à 1999-2000. Ces résultats ont été obtenus malgré un compte de mise en commun plus petit et des grades sous la normale. La moyenne des produits s'est établie à 265 \$ la tonne, soit 18 % de plus que l'an dernier du fait de la vigueur des cours mondiaux du blé dur. Il s'agit également d'une hausse par rapport à la moyenne quinquennale de 255 \$ la tonne.

## Coûts directs

Les coûts directs ont augmenté de 2,39 \$ pour atteindre 22,84 \$ la tonne, principalement à cause de hausses des coûts de possession aux silos de collecte et des tarifs de fret. Le report d'importants stocks, la hausse de la production et le ralentissement des ventes ont ensemble causé une diminution de la rotation des stocks au pays ainsi

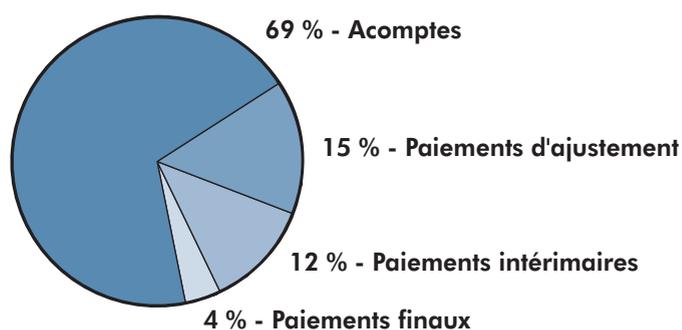
qu'une augmentation du volume moyen des stocks en main tout au long de l'année. Dans un tel contexte, les coûts de possession aux silos de collecte au pays ont enregistré une hausse de 24 %, soit 0,87 \$ la tonne. Dans l'Est, comme les stocks de blé dur de qualité supérieure étaient insuffisants, il a fallu s'approvisionner en Alberta et en Saskatchewan pour profiter d'occasions de vente sur la côte Est. Cette stratégie a entraîné une intensification considérable du transport croisé par rapport à 1999-2000, ce qui a malheureusement occasionné une augmentation des frais de transport totalisant 2,6 M\$, soit 0,75 \$ la tonne.

L'acheminement d'un plus grand volume de blé dur vers la côte Est ainsi qu'une diminution importante du taux de recouvrement au titre du facteur d'ajustement du fret de Thunder Bay ont ensemble accru de 0,60 \$ les coûts d'acheminement vers l'Est qui se sont ainsi établis à 15,16 \$ la tonne. À la suite de l'augmentation des tarifs de fret le 1<sup>er</sup> août 2001, tarifs qui avaient diminué à la même date l'an dernier, les frais de transport découlant des changements aux tarifs de fret ont varié de 0,23 \$ la tonne pour s'établir à 0,10 \$ la tonne.

## Bénéfices distribués

Le pourcentage du produit tiré de la vente qui a été distribué aux producteurs est de 91 % des produits, soit le même pourcentage que l'an dernier. Du montant distribué aux producteurs, 84 % a été remis au cours de la première semaine de juillet 2001 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une importante partie des livraisons de blé dur reçues est restée invendue jusque vers la fin de la campagne, ce qui a retardé la distribution des bénéfices.

**Bénéfices distribués aux agriculteurs**  
(blé dur) 2000-2001



# Compte de mise en commun de l'orge fourragère



## Orge fourragère

	2000-2001	1999-2000
Tonnes	454 073	671 703
Moyenne en \$/tonne		
<b>Produits</b>	<b>139,13</b>	134,38
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coûts directs	8,26	4,62
Frais administratifs	3,32	2,70
Organismes de l'industrie du grain	0,08	0,07
Intérêts créditeurs nets	(14,11)	(7,90)
	(2,45)	(0,51)
<b>Bénéfices distribués aux producteurs</b>	<b>141,58</b>	134,89

## Culture

Au cours de la campagne 2000-2001, la surface plantée en orge dans l'Ouest canadien a augmenté de 17 % par rapport à la campagne précédente pour atteindre 11,8 millions d'acres. Cette augmentation de la surface a été partiellement neutralisée par une diminution du rendement, particulièrement en Alberta où des conditions de sécheresse ont sévi presque tout au long de la saison de croissance. Par conséquent, la production d'orge dans l'Ouest canadien a augmenté d'environ 0,3 million de tonnes comparativement à l'an dernier, pour atteindre un total de 12,6 millions de tonnes. Comme les cultures d'orge étaient plus vastes (dont environ 35 % étaient constituées d'orge fourragère et d'orge à grains nus) et que les conditions dans les régionsensemencées tardivement ont été pluvieuses, la production d'orge

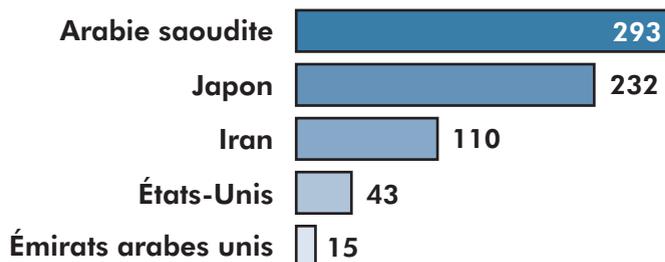
fourragère a été généralement satisfaisante.

## Contexte commercial

Au début de la campagne, les réserves trop considérables d'orge au Canada, en Australie et aux États-Unis ont réduit la possibilité d'une amélioration des prix à l'exportation de l'orge fourragère. Parallèlement, l'UE a considérablement diminué son volume d'exportation, de même que les recours à des subventions à l'exportation, en raison de réserves d'orge moins importantes et d'une demande intérieure accrue. De ce fait, les cours mondiaux de l'orge fourragère ont enregistré une hausse en janvier, avant de se replier complètement aux niveaux du début de la campagne. Le commerce de l'orge sur les marchés mondiaux a légèrement fléchi en 2000-2001 par rapport à l'an dernier, en raison de l'affaiblissement général de la demande d'importation de l'orge fourragère à la suite d'une augmentation de la production au Moyen-Orient.

## Principaux acheteurs d'orge fourragère

(en milliers de tonnes) 2000-2001



## Stratégie

Afin de s'assurer que des réserves en grain seraient disponibles tôt au cours de la campagne agricole, la CCB a annoncé un nouveau programme appelé « Contrat à livraison garantie avec option de paiement anticipé » (CLG-OPA). Afin de faire face à un programme d'exportation de l'UE plutôt lent mais susceptible de redémarrer à tout moment et à la perspective d'une récolte plus importante

# Commun de l'orge fourragère

en Australie, certaines ventes ont été faites tôt au cours de la campagne. Il permet de profiter de cours mondiaux relativement fermes et d'écouler davantage d'orge plus tôt au cours de la campagne agricole afin d'améliorer les rentrées de fonds des producteurs. Comme les agriculteurs avaient jusqu'en septembre pour signer leurs contrats, la CCB a pu ainsi connaître tôt l'importance de ses réserves, ce qui lui a permis de profiter des cours plus élevés sur les marchés étrangers pour un grand nombre de producteurs d'orge comparativement aux possibilités sur le marché intérieur.

## Livraisons

La CCB a accepté tous les tonnages d'orge fourragère qui lui ont été livrés en vertu du programme CLG-OPA ainsi que la totalité des tonnages à contrat de séries A, B, C et D. Toute l'orge fourragère qui lui avait été livrée dans le cadre du programme CLG-OPA a été écoulee avant le 31 décembre 2000. Dans l'ensemble, les livraisons des agriculteurs au compte de mise en commun de l'orge fourragère ont diminué de 218 000 tonnes comparativement à l'an dernier, pour se situer à 454 000 tonnes. Cette situation est largement imputable à la vigueur des prix sur le marché intérieur vers la fin de la campagne agricole, qui a restreint le nombre de contrats signés, particulièrement dans les séries C et D.

## Résultats

Les exportations d'orge fourragère, qui ont totalisé 693 000 tonnes, soit un peu plus que l'an dernier, ont porté aussi bien sur des surplus commerciaux que sur des livraisons d'agriculteurs. Ce résultat, qui ne correspond qu'à 69 % de nos prévisions établies à l'automne 2000, s'explique en partie par la fermeté du marché intérieur. La baisse enregistrée est également une conséquence de la sécheresse des sols du sud de l'Alberta et du sud-ouest de la Saskatchewan tout au long du printemps et de l'été 2001, qui a amené les producteurs à conserver leurs stocks d'orge.

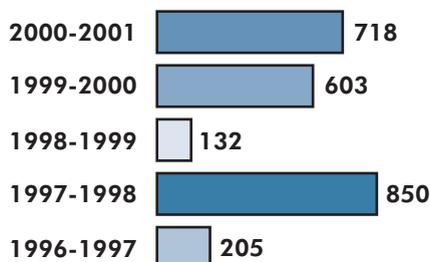
En ce qui a trait au volume d'orge fourragère exportée, le plus important acheteur de la CCB a été l'Arabie saoudite, qui s'est procurée près de 300 000 tonnes

de ce grain, soit le double de l'an dernier. Le deuxième acheteur en importance a été le Japon, qui a commandé un peu plus de 230 000 tonnes. Il s'agit d'une baisse par rapport aux 340 000 tonnes livrées l'an dernier, largement imputable à des stocks restreints au second semestre de la campagne agricole. De l'orge fourragère de l'Ouest canadien a été exportée également en Iran, aux Émirats arabes unis et aux États-Unis.

Les produits tirés de la vente d'orge fourragère ont totalisé 63 M\$, soit une baisse de 27 M\$ comparativement à 1999-2000. Même si les prix se sont améliorés cette année, ils n'ont pas compensé la diminution du compte de mise en commun par rapport à l'an dernier. La moyenne des produits par tonne a été de 139 \$, soit une hausse de 4 % par rapport à l'an dernier. Elle a toutefois été inférieure à la moyenne quinquennale de 153 \$ la tonne.

## Volume des exportations

d'orge fourragère (en milliers de tonnes)



## Coûts directs

Les coûts directs ont augmenté de 3,64 \$ pour s'établir à 8,26 \$ la tonne, principalement à cause d'une importante augmentation des surestaries nettes.

Une large part des ventes d'orge a eu lieu à l'automne, à un moment où les chemins de fer inauguraient un nouveau programme d'attribution des wagons qui a entraîné certains problèmes d'acheminement. De ce fait, les navires ont dû rester au

port jusqu'à ce que des volumes suffisants d'orge parviennent aux silos terminaux, ce qui a entraîné un montant élevé de surestaries nettes, lesquelles ont totalisé 1,8 M\$, soit 3,88 \$ la tonne.

Les coûts de possession des stocks, tant aux silos de collecte qu'aux silos terminaux, sont demeurés stables, enregistrant une faible hausse nette de 0,05 \$ la tonne. Les frais de transport ont chuté de 0,04 \$ la tonne car la CCB n'a pas eu recours aux terminaux céréaliers de Prince Rupert pour les expéditions à partir de la côte Ouest.

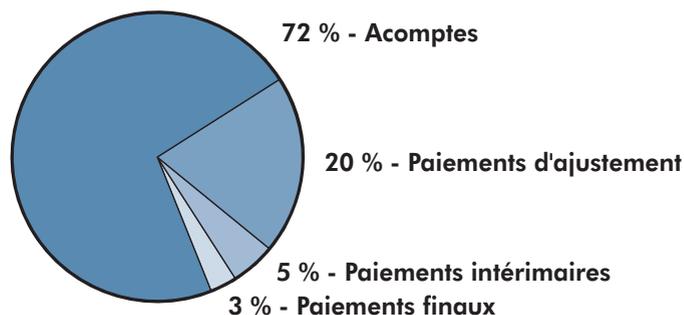
## Bénéfices distribués

Le compte de mise en commun de l'orge fourragère a distribué 141,58 \$ la tonne aux producteurs, ce qui constitue un rendement supérieur à 100 % de la valeur des ventes. Une grande partie des intérêts créditeurs nets du compte de mise en commun de l'orge fourragère provenait de débiteurs liés aux ventes à crédit, qui ne fluctuent pas en fonction du volume du compte. Pendant les années où le nombre de tonnes dans le compte de mise en commun est faible, les intérêts créditeurs par tonne peuvent être élevés et même dépasser la somme de toutes les autres charges d'exploitation. Ainsi, pour la campagne agricole 2000-2001, l'excédent des intérêts créditeurs nets sur les autres charges d'exploitation s'est élevé à 2,45 \$ la tonne.

Un montant équivalant à 92 % du total redistribué aux agriculteurs a été remis avant la première semaine de juillet 2001 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

## Bénéfices distribués aux agriculteurs

(orge fourragère) 2000-2001



# Compte de mise en commun de l'orge de premier choix



## Orge de premier choix

	2000-2001	1999-2000
Tonnes	2 273 488	2 554 577
Moyenne en \$/tonne		
<b>Produits</b>	<b>201,75</b>	188,85
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coûts directs	2,81	2,11
Frais administratifs	3,26	2,70
Organismes de l'industrie du grain	0,11	0,07
Intérêts créditeurs nets	(1,03)	(1,72)
	<b>5,15</b>	3,16
<b>Bénéfices distribués aux producteurs</b>	<b>196,60</b>	185,69

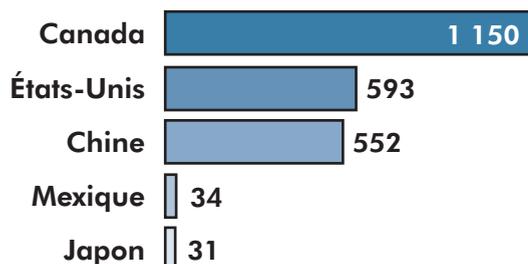
### Culture

Environ 65 % des surfaces en orge dans l'Ouest canadien ont été ensemencées de variétés d'orge brassicole en 2000. Des surfaces destinées à la culture de l'orge brassicole, environ les deux tiers ont été ensemencés de variétés à deux rangs et l'autre tiers, de variétés à six rangs. Or, même si les surfaces de culture de l'orge étaient légèrement plus importantes cette année, la sécheresse qui a régné dans le sud de l'Alberta a réduit le tonnage d'orge brassicole à deux rangs sélectionnable tandis que la présence de fusarium dans certaines régions du Manitoba a limité les réserves d'orge brassicole à six rangs sélectionnable. Par ailleurs, un important pourcentage de la culture a subi une baisse de grade à cause du grain taché et, de ce fait, une part importante des stocks d'orge a plutôt reçu le grade standard.

### Contexte commercial

La demande d'importation d'orge brassicole a atteint un niveau record de sorte que les prix de l'orge brassicole à deux rangs sont demeurés relativement fermes en 2000-2001, malgré d'importantes réserves mondiales. Les réserves plus considérables de l'UE en orge brassicole à deux rangs destinées à l'exportation ont été absorbées par une demande accrue en provenance de l'Europe de l'Est, ce qui a laissé la place à une plus grande proportion des réserves destinées à l'exportation du Canada et de l'Australie qui se sont fait concurrence pour répondre à une demande presque record en Chine. Par ailleurs, même si les réserves d'orge brassicole américaine à six rangs ont été restreintes à cause du fusarium, la demande d'orge canadienne à six rangs est demeurée assez uniforme. En fait, les prix de l'orge américaine à six rangs ont dérivé ou accusé un repli à mesure que les malteurs américains puisaient dans les stocks. Par contre, la demande américaine en orge canadienne à deux rangs a légèrement augmenté à cause de récoltes réduites par la sécheresse dans le Montana.

### Principaux acheteurs d'orge de premier choix (en milliers de tonnes) 2000-2001



### Stratégie

Comme la plupart des importateurs d'orge à deux rangs n'achètent qu'en fonction de leurs besoins à court terme, les ventes se sont étalées assez uniformément tout au long de la campagne agricole. Cet étalement a eu un effet positif sur le rendement, les prix ayant progressé à

# de l'orge de premier choix

mesure que la campagne agricole avançait. D'importants efforts ont également été faits en vue de la commercialisation de nouvelles variétés, dont les suivantes : AC Metcalfe, AC Kendall et CDC Stratus. Par ailleurs, comme la demande d'orge à six rangs aux États-Unis stagnait, d'autres occasions de commercialisation ont été recherchées afin d'accroître l'écoulement de l'orge à six rangs. Cette réorientation de nos efforts de commercialisation nous a permis de conclure la toute première vente à la Chine d'orge brassicole à six rangs.

## Livraisons

Même si les livraisons d'orge à deux rangs se sont échelonnées presque également tout au long de l'année, les livraisons d'orge à six rangs ont débuté tardivement. Dans l'ensemble, les livraisons des agriculteurs au compte de mise en commun d'orge de premier choix ont diminué d'environ 281 000 tonnes par rapport à l'an dernier, pour atteindre 2,3 millions de tonnes.

## Résultats

Les exportations totales de malt (équivalent grains) et d'orge brassicole ont grimpé d'environ 50 000 tonnes par rapport à l'an dernier, pour atteindre 1,9 million de tonnes. Toutefois, étant donné la faible demande d'orge brassicole à six rangs de la part des États-Unis, la CCB n'a atteint que 96 % de ses prévisions en matière d'exportation établies à l'automne 2000. L'acheteur du plus important volume d'orge brassicole de la CCB en 2000-2001 a été le Canada, qui s'est procuré presque 1,2 million de tonnes pour les ventes de malt au pays et à l'étranger, soit autant que l'an dernier. Du fait d'une forte demande d'orge à deux rangs aux États-Unis, les exportations totales vers ce pays ont légèrement augmenté pour atteindre un peu plus de 593 000 tonnes. Ainsi, les États-Unis sont demeurés notre plus important client à l'exportation. La Chine, qui a constitué notre deuxième marché d'exportation en importance en 2000-2001, s'est procurée plus de 550 000 tonnes, soit 100 000 tonnes de plus qu'en 1999-2000.

Les produits tirés de la vente d'orge brassicole ont totalisé 459 M\$, ce qui

## Centre technique canadien pour l'orge brassicole

Le tout nouveau Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB) a été créé dans le but d'accroître la part de marché du malt et de l'orge brassicole de l'Ouest canadien.

La Commission canadienne du blé a été l'un des principaux tenants du CTCOB depuis la naissance du concept et a fourni environ 1 M\$ en guise de capital et d'investissement de démarrage. Michael Brophy, gestionnaire principal de programme pour l'orge de la CCB, préside le conseil d'administration du CTCOB.

Constitué en société en mai 2000, le CTCOB est situé dans l'immeuble qui abrite la Commission canadienne des grains et l'Institut international du Canada pour le grain, à Winnipeg. Ses installations comprennent une malterie pilote de cent kilogrammes et une brasserie pilote de trois hectolitres. Les clients canadiens et étrangers peuvent utiliser la technologie et faire appel aux services du personnel compétent du centre. Le CTCOB a également pour mandat de soutenir la mise au point, la mise en marché et la commercialisation de nouvelles variétés d'orge brassicole canadienne.

constitue une baisse de 24 M\$ ou 5 % par rapport à 1999-2000. La diminution du volume du compte a en effet été presque neutralisée par la hausse des prix de l'orge à deux rangs. Les produits ont totalisé 202 \$ la tonne, ce qui représente une hausse de 7 % comparativement à 1999-2000 et une légère diminution par rapport à la moyenne quinquennale de 204 \$ la tonne.

## Coûts directs

Les coûts directs ont augmenté de 0,70 \$ pour s'établir à 2,81 \$ la tonne, principalement à cause d'une hausse de 0,71 \$ des coûts de possession aux silos de collecte. Le financement aux silos de collecte a enregistré une hausse de 0,32 \$ la tonne en raison du recouvrement en 1999-2000 d'un versement excédentaire au titre des coûts de possession. De plus, les délais de sélection et les difficultés liées à la dormance ont créé un ralentissement de la rotation des stocks aux silos de collecte qui s'est traduit par une augmentation de 0,42 \$ de coûts d'entreposage dans ces silos.

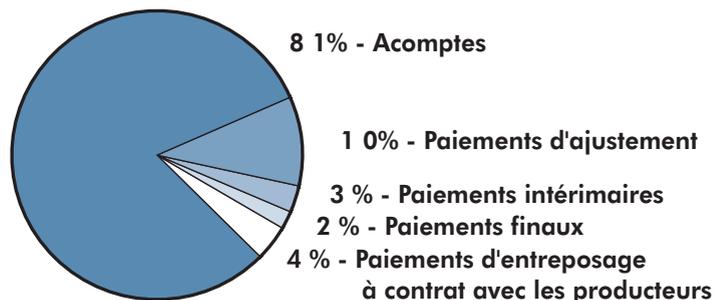
Au cours de la campagne agricole précédente, la CCB avait inscrit à son passif une

obligation au titre des coûts d'entreposage aux silos terminaux pour des stocks qui faisaient l'objet d'un litige et étaient détenus aux installations d'une tierce partie. Or, le litige a été réglé au cours de l'exercice 2000-2001 et la part des coûts d'entreposage assumés par la CCB s'est trouvée inférieure aux prévisions, ce qui a donné lieu à un recouvrement et à un résultat net de 0,08 \$ la tonne.

## Bénéfices distribués

Le pourcentage des bénéfices redistribués aux producteurs a baissé légèrement par rapport à l'an dernier, pour s'établir à 97 %. Du montant redistribué aux agriculteurs, une proportion de 91 % a été remise avant la première semaine de juillet 2001, sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

## Bénéfices distribués aux agriculteurs (orge de brasserie) 2000-2001



# Charges d'exploitation d'exploit



Les quatre composantes des charges d'exploitation sont les coûts directs, les frais administratifs, les frais relatifs aux organismes de l'industrie du grain et les intérêts créditeurs nets.

## Coûts directs

Les coûts directs sont expliqués dans l'analyse de chacun des comptes de mise en commun. Consulter également les pages 38 à 42 des états financiers.

## Frais administratifs

Les frais administratifs pour la campagne agricole 2000-2001 ont été établis à 65,95 M\$ dans le budget, soit une augmentation de 3 % comparativement aux frais réels de l'an dernier. Pour le présent exercice, les frais réels ont totalisé 65,89 M\$, soit tout juste un peu moins que le montant prévu au budget. Le lecteur est invité à se reporter à la page 45 des états financiers.

La hausse des frais administratifs est attribuable aux facteurs suivants :

- ▶ augmentation des charges liées aux ressources humaines qui fait suite à un changement prescrit aux conventions comptables relatives aux avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'à une augmentation imposée de la cotisation de l'employeur au régime de pension de la fonction publique;
- ▶ importante mise à niveau des systèmes financiers;
- ▶ honoraires versés pour des consultations externes requises aux fins d'étude du régime de pension de la fonction publique, de certaines questions de transport et de méthodes de mise en œuvre d'un système de technologie de l'information interne;
- ▶ lancement d'un programme visant à obtenir les opinions des agriculteurs (FarmCall);
- ▶ Frais relatifs à l'élection des administrateurs.

Cette hausse a été compensée par des économies découlant d'un recours moins

important aux services de conseillers en informatique ainsi que par une diminution de l'amortissement faisant suite au report de plusieurs projets importants. De plus, les résultats font état de frais de réorganisation non récurrents engagés en 1999-2000. Ces frais étaient principalement liés à la mise en place d'un programme de retraite anticipée. Il est également à noter que les coûts liés aux contestations des pratiques commerciales déposées par la North Dakota Wheat Commission ont été reportés à l'exercice 2000-2001. Une décision finale relative à ces contestations devrait être rendue en février 2002.

À l'exception de certains frais liés aux comptes de mise en commun, dont le montant est peu élevé et qui sont imputés directement aux comptes visés, les frais administratifs sont affectés aux comptes de mise en commun en fonction de leurs tonnages respectifs. Les coûts marginaux liés aux programmes d'options de paiement aux producteurs sont directement affectés au programme correspondant et exclus du montant affecté aux comptes. De plus amples détails sont donnés à la note 18, à la page 55.

## Organismes de l'industrie du grain

La CCB continue d'offrir son soutien aux organismes qui viennent en aide, directement et indirectement, aux agriculteurs de l'Ouest canadien. Au cours de la campagne 2000-2001, la CCB a versé 1,57 M\$ à l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et 85 000 \$ au Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CMBTC).

L'IICG est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir des programmes d'éducation et des activités à caractère technique visant à soutenir l'expansion du marché et à assurer la promotion du grain, des oléagineux et des cultures spéciales du Canada sur les marchés mondiaux. L'IICG est affilié à la CCB, à la Commission canadienne des grains ainsi qu'à Agriculture et Agroalimentaire Canada. La quote-part revenant à la CCB des frais de fonctionnement admissibles de l'IICG est établie à 40 %. Le CMBTC est un nouvel organisme, fondé en 2001, dont le

mandat est de promouvoir l'orge brassicole canadienne afin d'accroître les occasions de vente pour ses membres. La CCB offre un soutien continu à cet organisme principalement sous la forme d'une cotisation annuelle.

### Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets, qui se sont élevés à plus de 75 M\$ en 2000-2001, proviennent principalement du financement des ventes de grain à crédit. Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle emprunte une somme égale au montant du crédit consenti afin de verser les paiements aux agriculteurs et de poursuivre ses activités. Étant donné sa capacité d'emprunt, la CCB est en mesure d'emprunter à un taux d'intérêt inférieur à celui qu'elle consent à ses clients. La CCB profite ainsi de cet écart de taux d'intérêt, qui correspond à l'excédent des intérêts créditeurs sur les intérêts débiteurs.

Lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse, comme c'était le cas en 2000-2001, l'écart des taux d'intérêt tend à s'élargir, ce qui se traduit par une augmentation des intérêts créditeurs. Cette situation s'explique par le fait que les débiteurs sont en général assortis de plus longues périodes et peuvent être bloqués à des taux comparativement plus élevés, ce qui n'est pas le cas pour les emprunts, qui se font habituellement sur de plus courtes périodes et sont renégociés à des taux moins élevés.

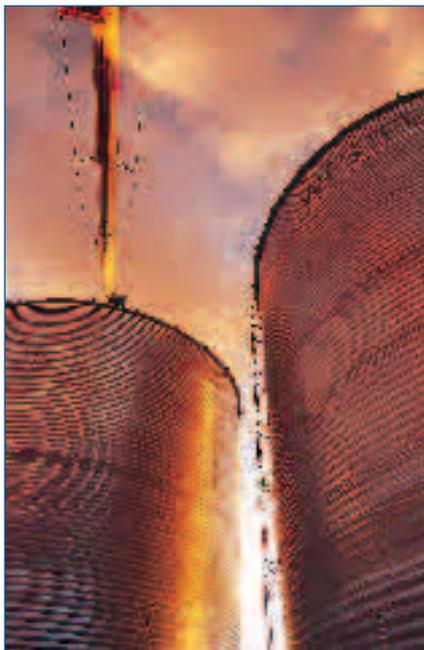
Les intérêts autres que ceux liés aux ventes à crédit comprennent principalement les intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie accumulés dans les comptes de mise en commun au cours de l'exercice, les intérêts gagnés sur les encaissements différés du produit des ventes qui ne sont pas faites à crédit ainsi que d'autres frais comme les frais financiers et bancaires. La diminution des taux d'intérêt et des volumes des comptes de mise en commun est la principale cause de la réduction des intérêts créditeurs nets pour cette catégorie.

	2000-2001	1999-2000
<b>Intérêts créditeurs nets :</b>		
Ventes à crédit	70 502 008 \$	61 293 145 \$
Comptes de mise en commun et autres	4 718 194	9 679 195
<b>Total des intérêts créditeurs nets</b>	<b>75 220 202 \$</b>	<b>70 972 340 \$</b>

Les intérêts créditeurs nets alimentent directement les comptes de mise en commun et sont inclus dans les montants distribués aux producteurs.



# Souplesse accrue dans l'établissement des prix grâce aux Options de paiement aux producteurs



Au cours de la campagne agricole 2000-2001, il s'est produit un changement important dans la façon dont la CCB fait affaire avec les agriculteurs qui désirent choisir les modes d'établissement des prix et de paiement de leur grain.

En réponse aux demandes des agriculteurs, la CCB a mis sur pied deux programmes d'options de paiement aux producteurs - les contrats à prix fixe ou sur base et le contrat à livraison garantie avec option de paiement anticipé (CLG-OPA). Ces programmes offrent aux agriculteurs une souplesse accrue dans l'établissement des prix de leur grain ainsi que dans la gestion de leurs flux de trésorerie, tout en permettant à la CCB de continuer à respecter le double principe de la commercialisation à partir d'un guichet unique et la mise en commun des comptes.

Les résultats d'une recherche effectuée en 1999 indiquent que les agriculteurs désirent plus de souplesse quant à l'établissement des prix et des calendriers de paiements, deux agriculteurs sur trois ayant manifesté leur intérêt à l'endroit de tels programmes. Cependant, le lancement des options de paiement de la CCB ne signifie pas l'abandon de la méthode de mise en commun des comptes. Pour le moment, la plupart des agriculteurs désirent conserver le système actuel de paiement.

Il est entendu que tout nouveau programme doit être exploité séparément et indépendamment des comptes de mise en commun. Il s'agit d'un point important dont il faut tenir compte dans la conception de tous les programmes de ce type. En outre, un fonds de prévoyance a été créé afin soutenir financièrement les programmes, de sorte que les surplus ou les déficits découlant de l'exploitation de ces programmes n'aient aucune incidence sur les comptes de mise en commun. Les inscriptions au programme devraient varier beaucoup d'année en année, en fonction de facteurs tels que le volume des cultures, les conditions du marché, les prix et la confiance des agriculteurs.

## **Contrat à prix fixe ou sur base**

Un programme pilote de contrats à prix fixe ou sur base a été lancé dans le cadre de la campagne agricole 2000-2001; il visait seulement le blé roux de printemps de l'Ouest canadien. Ce programme offrait la possibilité aux agriculteurs de bloquer un prix pour un nombre précis de tonnes avant le début de la campagne en optant pour un contrat à prix fixe fondé sur les perspectives de rendement (PDR) de la CCB ou pour un contrat sur base fondé sur le marché à terme de Minneapolis.

Au cours de la campagne 2000-2001, les agriculteurs ont livré 21 138 tonnes dans le cadre du programme de contrats à prix fixe ou sur base et ont reçu 4 M\$, soit une moyenne de 190,51 \$ la tonne, en vertu de ces contrats (voir la page 43 des états financiers). Lorsque ces tonnes ont été livrées à la CCB aux fins de vente, aucune différence n'est faite entre les livraisons des participants aux comptes de mise en commun et celles des participants au programme de contrats à prix fixe ou sur base. Dans le cas des agriculteurs qui ont abandonné les comptes de mise en commun et opté pour ce programme, tous les revenus du compte (paiements initiaux, d'ajustement, intérimaires et finaux) qui leur auraient été distribués selon les conditions établies en fonction des grades du grain livré ont plutôt été versés au fonds du programme.

En 2000-2001, ces revenus ont atteint un peu moins de 4,2 M\$, soit une moyenne de 196,95 \$ la tonne.

Il faut souligner que la composition des grades du grain livré à la CCB dans le cadre du programme de contrats à prix fixe ou sur base est différente de celle des grades de l'ensemble du grain livré au compte de mise en commun du blé. De ce fait, le rendement moyen après déduction des charges d'exploitation pour la totalité des tonnes livrées au compte du blé (y compris les livraisons visées par le programme de contrats à prix fixe ou sur base) a été de 190,83 \$, comparativement à celui du grain livré

# ment des prix ux producteurs

dans le cadre du programme, qui s'est établi à 196,95 \$ (voir la page 43 des états financiers).

Compte tenu des autres produits tirés du programme, qui comprennent les gains sur activités de couverture et les dommages-intérêts, et déduction faite des charges du programme (c'est-à-dire les frais d'intérêt et les frais administratifs), le programme a enregistré un surplus de 127 163 \$. Ce surplus a été transféré au fonds de prévoyance à la fin de l'exercice (voir la note 14, à la page 52 des états financiers).

### **Contrat à livraison garantie (CLG) avec option de paiement anticipé (OPA)**

Le programme CLG-OPA a été lancé au cours de la campagne 2000-2001 et est destiné aux producteurs d'orge. Il offre à ces derniers une garantie de livraison ainsi que la possibilité de recevoir, dès la livraison, un paiement correspondant à 90 % des PDR du compte, après déduction d'un escompte. Comme les agriculteurs ne se trouvent pas à se retirer du compte dans le cadre de ce programme, ils sont toujours admissibles à recevoir tous les prochains paiements du compte qui dépassent la valeur non escomptée déterminée précédemment.

Des 282 000 tonnes livrées dans le cadre du programme en 2000-2001, 191 253 tonnes faisaient l'objet d'une option de paiement anticipé (voir la page 43 des états financiers). L'escompte relatif à l'option de paiement anticipé, qui a été imposé aux agriculteurs au titre du risque de non-livraison et de la valeur temporelle de l'argent, a atteint en moyenne 2,08 \$ la tonne, pour une somme totale de 398 487 \$. Compte tenu des dommages-intérêts versés en réparation des défauts de livraison et des charges du programme, incluant les pertes sur activités de couverture et les intérêts, le programme a enregistré un surplus de 217 960 \$. Ce surplus a été transféré au fonds de prévoyance à la fin de l'exercice (voir la note 14 des états financiers).



<b>Programme</b>	<b>Contrats signés pour la campagne agricole 2000-2001</b>	<b>Caractéristiques du programme</b>
Contrats à prix fixe	86 contrats conclus avec 76 agriculteurs (7 397 tonnes)	Le programme offre un paiement intégral qui permet de profiter plus tôt de liquidités. Les agriculteurs ne sont pas admissibles aux autres paiements du compte de mise en commun.
Contrats sur base	129 contrats conclus avec 115 agriculteurs (22 345 tonnes)	Le programme donne l'occasion de profiter du marché à terme de Minneapolis. Les contrats peuvent être reconduits. Les agriculteurs ne sont pas admissibles aux autres paiements du compte de mise en commun.
CLG pour l'orge fourragère	2 286 contrats conclus avec 2 004 agriculteurs (296 626 tonnes)	Les agriculteurs ont le choix entre le paiement anticipé et le mode de paiement régulier du compte. Ils continuent de participer au compte de mise en commun.

# Ventes à crédit



## Ventes à crédit

<i>en milliers</i>	<b>Ventes de 2000-2001</b>	<b>% du total des ventes</b>	Ventes de 1999-2000	% du total des ventes
<b>Ventes à crédit</b>				
Programme de vente de céréales à crédit	<b>222 463 \$</b>	5,2	371 671 \$	8,3
Mécanismes de crédit agroalimentaire	<b>159 431</b>	3,8	145 868	3,2
Autres	<b>139 184</b>	3,3	185 798	4,1
<b>Total des ventes à crédit</b>	<b>521 078</b>	12,3	703 337	15,6
<b>Total des ventes</b>	<b>4 227 675 \$</b>	100,0	4 482 438 \$	100,0

### Programmes de ventes à crédit

Afin de soutenir la vente des céréales de l'Ouest canadien, le gouvernement du Canada offre des garanties de remboursement. À l'intérieur des limites et des conditions de crédit approuvées par le gouvernement fédéral, la CCB se penche avec les clients et les banques commerciales sur chaque cas particulier afin de structurer des facilités de crédit sur mesure pour satisfaire les besoins des clients. Ces facilités de crédit peuvent être un facteur important sur de nombreux marchés étrangers. Au cours de 2000-2001, les ventes à crédit ont totalisé 521,1 M\$, ce qui correspond à 12,3 % du total des ventes, comparativement à 703,3 M\$ ou 15,6 % du total des ventes au cours de l'exercice précédent.

La CCB dispose des programmes suivants pour offrir du crédit à des conditions commerciales :

#### Programme de vente de céréales à crédit

Le Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) permet à la CCB de vendre du grain à crédit aux clients qui peuvent offrir une garantie de remboursement souveraine de leur banque centrale ou de leur ministère des Finances. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec la CCB, établit annuellement l'admissibilité de chaque pays emprunteur et le plafond du crédit qui peut lui être consenti dans le cadre de ce programme. Le calendrier de

remboursement ne peut pas s'échelonner sur plus de 36 mois à partir du moment de l'expédition, et les intérêts imposés sont calculés aux taux commerciaux. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2001, les ventes de grain ont totalisé 222,5 M\$ dans le cadre du PVCC, comparativement à 371,7 M\$ au cours de l'exercice précédent.

Au 31 juillet 2001, le solde à recevoir était de 7,1 G\$. De ce montant, une tranche de 6 G\$ correspond aux débiteurs pour lesquels le remboursement du capital et les versements d'intérêt ont été rééchelonnés sur des périodes allant de cinq à vingt-cinq ans selon les conditions admises par le gouvernement du Canada. Ce montant rééchelonné comprend une somme de 53,9 M\$ que le gouvernement du Canada doit verser à la CCB en vertu d'ententes de réduction de la dette selon lesquelles le gouvernement a accepté la responsabilité de certains montants qui auraient dû être payés par le pays débiteur.

Les sommes en souffrance comprennent un montant de 828,1 M\$ à recevoir de l'Irak, les versements au titre des ventes étant toujours impayés au 31 juillet 2001. L'Irak ne respecte pas actuellement ses obligations en raison des sanctions imposées par les Nations Unies.

Puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement de la totalité du capital et des intérêts relatifs aux débiteurs liés au PVCC, la CCB ne

constitue aucune provision pour pertes sur créances (voir la note 3, à la page 47, pour plus de renseignements).

#### **Mécanisme de crédit agroalimentaire**

Le Mécanisme de crédit agroalimentaire est un programme qui permet à la CCB de vendre du grain à crédit, directement ou par l'intermédiaire d'exportateurs agréés, à des clients commerciaux (non gouvernementaux) à l'échelle mondiale. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec la CCB, évalue chaque transaction proposée. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2001, les ventes de grain consenties en vertu de ce programme ont totalisé 159,4 M\$, comparativement à 145,9 M\$ l'exercice précédent.

Au 31 juillet 2001, le solde à recevoir sur les ventes faites en vertu de ce programme

s'établissait à 85 M\$. Le gouvernement du Canada garantit un pourcentage dégressif des débiteurs liés à ce programme en fonction de la période de remboursement, tandis que la CCB assume le risque résiduel non garanti. La portion du risque de crédit assumée par la CCB aux termes de ce programme s'élevait à 1,7 M\$ au 31 juillet 2001. Ce montant est considéré comme recouvrable et, par conséquent, il n'y a pas lieu de constituer une provision pour pertes sur créances (voir la note 3, à la page 47).

#### **Autres**

De temps à autre, les banques commerciales canadiennes collaborent avec la CCB pour offrir du crédit en vertu des programmes mentionnés ci-dessus. Dans ce cas, la CCB reçoit un paiement en échange de la portion de l'opération de crédit revenant à la banque. La banque assume

alors le risque de non-paiement par le client sur sa portion du crédit consenti, sans garantie de la part de la CCB. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2001, le crédit consenti par les banques conformément à ces ententes a totalisé 139,2 M\$, comparativement à 185,8 M\$ au cours de l'exercice précédent.

#### **Sommaire**

Pour la campagne 2000-2001, les débiteurs relatifs aux ventes à crédit de la CCB ont totalisé 7 179 M\$ (voir la note 3, à la page 47). De ce montant, une tranche de 7 177 M\$ était garantie par le gouvernement du Canada et une tranche de 1,7 M\$ représentait le risque de crédit assumé par la CCB.

# Financement

La Commission canadienne du blé s'efforce de réduire ses coûts d'emprunt et de maintenir un accès à des liquidités en explorant de nouvelles occasions d'emprunt, ainsi qu'en élargissant et en diversifiant sa gamme d'investisseurs.

Conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé* et sur approbation du ministre des Finances, la CCB est autorisée à emprunter de l'argent par n'importe quel moyen - notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres d'emprunt.

Comme tous ses emprunts sont garantis sans condition et de manière irrévocable

par le ministre des Finances, la CCB a obtenu les meilleures cotes de solvabilité du Moody's Investor Service (Aa1 et P-1), du Standard and Poor's Ratings Group (AAA, A1+ et AA+) et du Dominion Bond Rating Service (AAA, R-1H et AAH).

La CCB emprunte de l'argent dans le but de financer les stocks de grain, les débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation, ainsi que pour administrer les programmes de paiement anticipé du gouvernement du Canada. La CCB procède à ses emprunts dans plusieurs devises mais élimine le risque de change en convertissant ses emprunts soit en

dollars CA, soit en dollars US, de façon à ce qu'ils correspondent aux actifs financés.

La CCB gère plusieurs portefeuilles de titres d'emprunt totalisant entre 7 G\$ CA et 8 G\$ CA et notamment :

- ▶ un programme de papier commercial intérieur (programme de « billets de la Commission du blé »);
- ▶ un programme de papier commercial américain;
- ▶ un programme de papier commercial européen;
- ▶ un programme de billets à moyen terme européens.

# Gestion du risque financier *du ris*



La CCB s'efforce de réduire le risque lié à ses opérations financières. Elle analyse, gère et contrôle sa vulnérabilité à ce risque et rédige des rapports sur la situation. Elle s'assure également du respect des politiques et des directives qu'elle a approuvées en matière de gestion des risques.

### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la CCB les fluctuations ou la volatilité des marchés. Les risques de marché auxquels est exposée la CCB s'articulent en trois : le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

### **Risque sur marchandises**

Le risque sur marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation à la baisse des prix des marchandises. Le risque sur marchandises est intimement lié aux activités principales de la CCB. La CCB recourt aux contrats à terme et aux options dans l'établissement des prix du grain.

L'un des principaux programmes de gestion du risque sur marchandises de la CCB consiste à gérer le risque relatif aux prix associé aux contrats sur base. La CCB gère le risque de fluctuations à la baisse du prix du grain entre le moment où le grain est vendu et celui où le prix en est fixé par le client en ayant recours à des contrats d'échange de marchandises réglementés. La CCB peut également avoir recours à des contrats à terme pour établir le prix du grain quand il n'y a pas assez de possibilités pour le faire sur le marché au comptant. De plus, la CCB gère la totalité du risque sur marchandises grâce aux différentes options d'établissement des prix offertes aux agriculteurs des Prairies.

### **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars CA de la CCB. Or, comme ses ventes sont établies directement ou indirectement en

dollars US, la CCB est exposée au risque de change.

Afin de gérer le risque de change, la CCB procède à des opérations de couverture sur ses ventes en devises au moyen d'instruments dérivés, de façon à protéger le produit en dollars CA qu'elle prévoit réaliser sur les contrats de vente. De plus, la CCB gère la totalité du risque de change grâce aux différentes options d'établissement des prix offertes aux agriculteurs des Prairies.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque d'une baisse des intérêts créditeurs nets de la CCB à la suite de variations désavantageuses des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt pour la CCB provient du décalage entre la période durant laquelle les taux d'intérêt sur les actifs productifs d'intérêt sont en vigueur et les dates de révision des taux des emprunts portant intérêt de la CCB. Ce décalage engendre pour la CCB des intérêts créditeurs nets, qui sont distribués annuellement aux agriculteurs et indiqués clairement dans les états financiers annuels.

La CCB gère son risque de taux d'intérêt afin de continuer de constater des intérêts créditeurs nets pour les producteurs de la CCB.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque d'une perte potentielle dans l'éventualité où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. La CCB est exposée au risque de crédit relativement à ses débiteurs non garantis liés aux ventes à crédit, de même qu'à ses placements et aux opérations sur instruments dérivés auxquels elle a recours pour gérer son risque de marché.

### **Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit**

La CCB vend du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation subventionnés par le gouvernement : le Programme de vente de céréales à crédit et le Mécanisme de crédit agroalimentaire. Les débiteurs liés

# sque financier

à des programmes de vente à crédit de la CCB ont totalisé 7 179 M\$ en 2000-2001. De ce montant, 7 177 M\$ étaient garantis par le gouvernement du Canada et 1,7 M\$ représentaient un risque de crédit assumé par la CCB. À ce jour, il n'y a pas eu de défaut de paiement ni de solde en souffrance dans le cadre du Mécanisme de crédit agroalimentaire. De plus amples renseignements sur les ventes à crédit sont donnés à la section « Ventes à crédit », à la page 30, ainsi qu'à la note 3, à la page 47.

## Placements

La CCB recourt à des placements aux fins de gestion de la trésorerie, conformément aux exigences de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, à l'autorisation d'emprunt accordée annuellement par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales pertinentes. La CCB gère le risque de pertes que représente un placement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée.

## Opérations sur instruments dérivés

La CCB conclut des ententes cadres à titre d'avance sur toute opération sur instruments dérivés hors cote dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de règlement relatifs à ces opérations. De plus, la CCB ne fait affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui respectent ses politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou surpassent les politiques de crédit du ministre des Finances.

La CCB gère son risque de crédit à l'égard des contrats à terme en effectuant ses opérations sur des bourses où les variations des positions de place font l'objet d'un règlement quotidien.

## Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la CCB soit dans l'impossibilité de faire face à ses obligations. Dans le cours normal des activités de la CCB, les programmes de financement diversifiés fournissent à celle-ci des liquidités suffisantes pour



qu'elle puisse faire face à ses besoins courants en liquidités. La CCB peut détenir à l'occasion des placements à court terme dont la cote est élevée afin d'avoir suffisamment de fonds pour respecter ses obligations d'emprunt. La CCB dispose également de marges de crédit dans des institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels suffisants.

## Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque que la CCB enregistre une perte à la suite d'une défaillance dans les processus et contrôles administratifs ou dans les processus d'exploitation. La philosophie de gestion du risque opérationnel prône une gestion efficace du risque opérationnel.

Les activités de gestion du risque opérationnel comprennent la répartition des tâches, la formation réciproque et le perfectionnement professionnel, l'élaboration de plans de reprise après incident, l'utilisation d'un système financier intégré, des vérifications internes et externes ainsi qu'un service indépendant de contrôle du risque et de reddition de comptes.



# Perspectives mondiales

Le secteur de l'agriculture ne cesse d'évoluer partout dans le monde, aussi la CCB continue-t-elle de chercher des moyens d'améliorer les rendements pour les agriculteurs. Bien qu'il soit impossible de prédire l'avenir, il est évident qu'au cours des prochaines années, nous pourrions profiter d'occasions nouvelles et aurons à relever d'autres défis dans plusieurs domaines.

À court terme, à cause des conditions de sécheresse qui ont sévi dans plusieurs régions de l'Alberta et de la Saskatchewan et qui ont gravement nui aux rendements des cultures, il faut s'attendre à une baisse considérable de la production de blé, de blé dur et d'orge au cours de la campagne agricole 2001-2002. Par ailleurs, une importante hausse des réserves de blé de grade supérieur, à haute teneur en protéine, entraînera des modifications de la composition habituelle de la clientèle de la CCB. Une amélioration des grades attribués au grain ainsi que la stabilité ou le raffermissement des prix devraient contribuer à compenser les réductions de produits découlant d'une diminution de la production.

Sur le marché du blé dur, la baisse prononcée de la production a compensé les importants stocks reportés à la campagne agricole 2001-2002. La baisse des réserves de blé dur devrait favoriser l'acheminement du blé dur à l'extérieur des fermes au cours de la prochaine année. On s'attend à ce que les prix demeurent assez fermes et que les produits du compte de mise en commun suivent cette tendance. Une baisse considérable de la production d'orge a engendré un très fort raffermissement du marché intérieur des céréales fourragères qui aura pour effet de réduire les stocks d'orge

fourragère disponibles pour l'exportation. Même si les prix de l'orge brassicole devraient rester fermes, les réserves de ce grain sont restreintes à cause d'une baisse de la production et de la vigueur du marché intérieur des céréales fourragères. Comme les cultures sont plus petites, les produits tirés de la vente en 2001-2002 devraient diminuer.

À plus long terme, l'accroissement de la population et des revenus à l'échelle mondiale exercera une pression à la hausse sur la demande de grain de haute qualité. De ce fait, la culture du blé, du blé dur et de l'orge dans l'Ouest canadien connaîtra de nouveaux débouchés au cours des prochaines années. Les pays de l'Asie, du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique latine devraient enregistrer la plus forte croissance de population. Même si le taux de croissance du produit intérieur brut de plusieurs pays s'étiolle à cause de la difficile conjoncture économique actuelle, la demande de grain de l'Ouest canadien devrait demeurer forte à long terme.

La production agricole continuera d'enregistrer des hausses du fait d'un soutien massif de l'UE et des États-Unis à leur production intérieure, de l'amélioration des pratiques agricoles (particulièrement dans les pays en voie de développement) et de la mise au point à l'échelle mondiale de variétés de grain offrant un meilleur rendement. Certains exportateurs, qui jusqu'à maintenant jouaient un rôle secondaire sur la scène du commerce mondial, commencent à élargir leur part du marché grâce à la stabilisation de leurs réserves destinées à l'exportation. De plus, l'infrastructure commerciale et agricole de certains pays continue de s'améliorer,

notamment en Ukraine, au Kazakhstan, en Russie, en Hongrie, en Inde et au Pakistan. La CCB continuera d'axer ses efforts sur l'amélioration de la valeur de ses produits, tant sur les marchés existants que sur de nouveaux marchés à haut rendement.

Sur le plan du commerce mondial, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a convenu, en novembre 2001, à Doha au Qatar, d'entamer un nouveau cycle de négociations sur l'agriculture - soit les premières négociations depuis les ententes conclues en 1994 dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Le cycle des négociations de Doha jouera un rôle essentiel dans le traitement des questions relatives à l'importance du soutien à la production intérieure, aux subventions à l'exportation, à la promotion commerciale et à l'accès aux marchés. On espère que ces négociations déboucheront sur des règles commerciales plus équitables pour les producteurs dans le monde. L'arrivée de la Chine au sein de l'OMC en décembre 2001 est de bon augure pour les agriculteurs canadiens car ce pays met l'accent sur les importations de grain de qualité supérieure. Toutefois, les mesures protectionnistes qui ont cours aux États-Unis pourraient constituer un défi constant pour la CCB.

Les clients devenant plus exigeants en matière de prix, de qualité du grain et de service, les programmes d'expansion commerciale de la CCB jouent un rôle de plus en plus important. La CCB continuera de collaborer avec l'ensemble de l'industrie canadienne du grain pour mettre au point de nouvelles variétés et de nouvelles méthodes qui permettront de maintenir la qualité et de préserver l'intégrité des produits de l'Ouest canadien.

## Information prospective

Certains des énoncés contenus dans le présent rapport annuel sont de nature prospective et sont soumis à certains risques et incertitudes du fait qu'ils reposent sur des suppositions et des estimations établies à partir de données réelles. À cause d'un grand nombre de facteurs, les résultats réels

pourraient différer des résultats projetés dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conditions météorologiques, des modifications aux politiques et aux règlements gouvernementaux, des fluctuations des cours et des marchés

mondiaux des produits agricoles, des modifications des forces concurrentielles ainsi que la conjoncture politique et économique internationale, y compris les poursuites intentées par les États-Unis et l'UE relativement à des subventions au secteur du grain.

# États financiers financiers

## **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

Les états financiers de la Commission canadienne du blé inclus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et sont revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport et elle s'assure que ceux-ci sont conformes, s'il y a lieu, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pertinents dans les circonstances et reflètent les résultats des comptes de mise en commun et des programmes d'options de paiement de 2000-2001 ainsi que la situation financière de la Commission au 31 juillet 2001.

Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'intégrité et de fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des politiques de contrôle financier et de gestion conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les registres appropriés sont maintenus. Aux systèmes de contrôle interne s'ajoutent des examens périodiques, par le service de vérification interne, des diverses activités de la Commission.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise de son comité de vérification et de finances, qui est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission. Ce comité rencontre périodiquement la direction de même que les vérificateurs internes et externes. Les vérificateurs internes et externes peuvent s'adresser librement et en tout temps à ce comité.

Les vérificateurs externes de la Commission, Deloitte & Touche, s.r.l., sont responsables de la vérification des opérations et des états financiers de la Commission et de la présentation de leur rapport.



Greg S. Arason  
Président-directeur général



Gordon P. Menzie  
Vice-président exécutif, Finances et trésorier

Winnipeg (Manitoba)  
Le 23 novembre 2001

### **Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé :**

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 2001, l'état cumulé des résultats et l'état des bénéfices distribués pour les comptes de mise en commun de 2000-2001, les états des résultats et les états des bénéfices distribués pour les comptes de mise en commun de 2000-2001 (blé, blé dur et orge fourragère pour la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> août 2000 et la fin des activités le 31 août 2001; orge de premier choix pour la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> août 2000 et la fin des activités le 30 septembre 2001), l'état des résultats des programmes d'options de paiement pour le blé et l'orge pour la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> août 2000 et le 31 août 2001, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 juillet 2001 ainsi que l'état des frais administratifs pour l'exercice terminé le 31 juillet 2001. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers.

Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes indiquées selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Deloitte & Touche, s.r.l.  
Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)  
Le 23 novembre 2001

# Bilan

## Actif

Au 31 juillet (en milliers)	2001	2000
Débiteurs		
Programmes de vente à crédit (note 3)	7 179 353 \$	7 206 991 \$
Ventes au comptant	25 872	6 545
Programme de paiements anticipés (note 4)	447 048	258 393
Autres	30 538	58 459
	7 682 811	7 530 388
Stocks de grain (note 5)	995 804	1 182 227
Charges reportées et charges payées d'avance (note 6)	21 209	7 958
Immobilisations (note 7)	60 261	68 349
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 760 085 \$</b>	<b>8 788 922 \$</b>

## Passif

Emprunts (note 8)	7 644 976 \$	7 264 209 \$
Créditeurs et charges à payer (note 9)	138 887	132 975
Obligations envers les agents (note 10)	594 219	858 511
Obligations envers les producteurs - Chèques en circulation	32 132	222 605
Obligations envers les producteurs - Bénéfices non distribués (note 11)	341 476	301 325
Provision au titre des frais relatifs aux paiements aux producteurs (note 12)	4 769	5 960
Compte spécial (note 13)	3 281	3 337
Fonds de prévoyance (note 14)	345	-
<b>Total du passif</b>	<b>8 760 085 \$</b>	<b>8 788 922 \$</b>

## Comptes de mise en commun cumulés

### État des résultats des comptes de mise en commun\*

	2000-2001	1999-2000
Campagne (en milliers)		
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<b>20 353 543</b>	<b>23 628 850</b>
<b>Produits</b> (note 17)	<b>4 227 674 \$</b>	<b>4 482 438 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coûts directs		
Coûts de possession aux silos de collecte		
- Financement	<b>22 917</b>	24 241
- Entreposage	<b>43 074</b>	43 125
Entreposage en silos terminaux	<b>19 266</b>	26 839
Surestaries (primes de célérité), montant net	<b>6 085</b>	(5 811)
Frais de transport supplémentaires		
- acheminement aux silos terminaux	<b>25 023</b>	18 097
- acheminement du grain aux points d'exportation de l'Est	<b>56 346</b>	55 673
- modifications aux tarifs de transport	<b>995</b>	(1 563)
Séchage	<b>318</b>	395
Wagons-trémies de la CCB	<b>3 360</b>	3 348
Total des coûts directs	<b>177 384</b>	164 344
Frais administratifs (note 18)	<b>66 435</b>	63 771
Organismes de l'industrie du grain	<b>1 652</b>	1 701
Intérêts créditeurs nets	<b>(75 220)</b>	(70 972)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>170 251</b>	158 844
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>4 057 423 \$</b>	<b>4 323 594 \$</b>

\* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

### État des bénéfices distribués

	2000-2001	1999-2000
<b>Comptes de mise en commun</b>		
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<b>20 332 405</b>	<b>23 628 850</b>
Acomptes à la livraison	<b>3 175 762 \$</b>	3 519 525 \$
Paielements d'ajustement	<b>520 447</b>	490 402
Paielements intérimaires	<b>233 949</b>	148 757
Paielements finaux	<b>107 376</b>	152 469
Paielements d'entrepasage à contrat avec les producteurs	<b>15 574</b>	12 342
Rabais sur wagons de producteurs	<b>152</b>	99
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	<b>4 053 260</b>	4 323 594
<b>Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun</b>		
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<b>21 138</b>	-
Rendements des comptes de mise en commun versés aux programmes d'options de paiement	<b>4 163 \$</b>	-
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>4 057 423 \$</b>	<b>4 323 594 \$</b>

## Compte de mise en commun - blé

Campagne (en milliers)	2000-2001		1999-2000	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
<b>État des résultats du compte de mise en commun*</b>				
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<i>13 960 639</i>		<i>16 426 836</i>	
<b>Produits</b> (note 17)	<b>2 735 936 \$</b>	<b>195,97 \$</b>	3 017 261 \$	183,68 \$
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte				
- Financement	14 903	1,06	16 568	1,01
- Entreposage	26 679	1,91	29 194	1,78
Entreposage en silos terminaux	11 973	0,86	17 257	1,05
Surestaries (primes de célérité), montant net	5 041	0,36	(4 561)	(0,28)
Frais de transport supplémentaires				
- acheminement aux silos terminaux	20 951	1,50	16 422	1,00
- acheminement aux points d'exportation de l'Est	776	0,06	(2 231)	(0,14)
- modifications aux tarifs de transport	613	0,04	(774)	(0,05)
Séchage	278	0,02	319	0,02
Wagons-trémies de la CCB	2 305	0,17	2 328	0,14
Total des coûts directs	83 519	5,98	74 522	4,54
Frais administratifs (note 18)	45 545	3,26	44 328	2,70
Organismes de l'industrie du grain	1 075	0,08	1 183	0,07
Intérêts créditeurs nets	(58 340)	(4,18)	(53 687)	(3,27)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>71 799</b>	<b>5,14</b>	66 346	4,04
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>2 664 137 \$</b>	<b>190,83 \$</b>	2 950 915 \$	179,64 \$

\* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

### État des bénéfices distribués

<b>Compte de mise en commun</b>				
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<i>13 939 501</i>		<i>16 426 836</i>	
Acomptes à la livraison	2 156 832 \$	154,73 \$	2 452 411 \$	149,29 \$
Paiements d'ajustement	330 590	23,72	339 965	20,70
Paiements intérimaires	116 065	8,32	65 453	3,98
Paiements finaux	56 385	4,04	93 007	5,66
Rabais sur wagons de producteurs	102	0,01	79	0,01
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	2 659 974	190,82	2 950 915	179,64
<b>Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun</b>				
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<i>21 138</i>		-	
Rendements des comptes de mise en commun versés aux programmes d'options de paiement	4 163 \$	196,95 \$	-	-
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>2 664 137 \$</b>	<b>190,83 \$</b>	2 950 915 \$	179,64 \$

## Compte de mise en commun - blé dur

Campagne (en milliers)	2000-2001		1999-2000	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
<b>État des résultats du compte de mise en commun</b>				
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<b>3 665 343</b>		<b>3 975 734</b>	
<b>Produits</b> (note 17)	<b>969 891 \$</b>	<b>264,61 \$</b>	892 476 \$	224,48 \$
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte				
- Financement	5 611	1,53	5 595	1,41
- Entreposage	10 832	2,96	8 768	2,21
Entreposage en silos terminaux	7 270	1,98	8 761	2,20
Surestaries (primes de célérité), montant net	(605)	(0,17)	(1 212)	(0,30)
Frais de transport supplémentaires				
- acheminement aux silos terminaux	4 056	1,11	1 420	0,36
- acheminement aux points d'exportation de l'Est	55 570	15,16	57 904	14,56
- modifications aux tarifs de transport	381	0,10	(510)	(0,13)
Séchage	13	0,00	48	0,01
Wagons-trémies de la CCB	605	0,17	563	0,14
Total des coûts directs	<b>83 733</b>	<b>22,84</b>	81 337	20,46
Frais administratifs (note 18)	11 962	3,26	10 734	2,70
Organismes de l'industrie du grain	282	0,08	286	0,07
Intérêts créditeurs nets	(8 124)	(2,21)	(7 595)	(1,91)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>87 853</b>	<b>23,97</b>	84 762	21,32
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>882 038 \$</b>	<b>240,64 \$</b>	807 714 \$	203,16 \$

### État des bénéfices distribués

<b>Compte de mise en commun</b>				
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<b>3 665 343</b>		<b>3 975 734</b>	
Acomptes à la livraison	609 383 \$	166,26 \$	619 492 \$	155,82 \$
Paiements d'ajustement	133 753	36,49	80 732	20,31
Paiements intérimaires	100 481	27,41	61 933	15,58
Paiements finaux	38 376	10,47	45 542	11,45
Rabais sur wagons de producteurs	45	0,01	15	0,00
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>882 038 \$</b>	<b>240,64 \$</b>	807 714 \$	203,16 \$

## Compte de mise en commun - orge fourragère

Campagne (en milliers)	2000-2001		1999-2000	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
<b>État des résultats du compte de mise en commun</b>				
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<i>454 073</i>		<i>671 703</i>	
<b>Produits</b> (note 17)	<b>63 175 \$</b>	<b>139,13 \$</b>	90 262 \$	134,38 \$
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte				
- Financement	276	0,60	441	0,66
- Entreposage	1 466	3,23	1 639	2,44
Entreposage en silos terminaux	213	0,47	781	1,16
Surestaries (primes de célérité), montant net	1 762	3,88	(9)	(0,01)
Frais de transport supplémentaires				
- acheminement aux silos terminaux	16	0,04	255	0,38
- modifications aux tarifs de transport	(84)	(0,19)	(127)	(0,19)
Séchage	27	0,06	28	0,04
Wagons-trémies de la CCB	75	0,17	95	0,14
Total des coûts directs	3 751	8,26	3 103	4,62
Frais administratifs (note 18)	1 511	3,32	1 816	2,70
Organismes de l'industrie du grain	35	0,08	48	0,07
Intérêts créditeurs nets	(6 409)	(14,11)	(5 308)	(7,90)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(1 112)</b>	<b>(2,45)</b>	(341)	(0,51)
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>64 287 \$</b>	<b>141,58 \$</b>	90 603 \$	134,89 \$

### État des bénéfices distribués

<b>Compte de mise en commun</b>				
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<i>454 073</i>		<i>671 703</i>	
Acomptes à la livraison	46 153 \$	101,64 \$	69 773 \$	103,88 \$
Paiements d'ajustement	12 736	28,05	12 496	18,60
Paiements intérimaires	3 190	7,03	4 702	7,00
Paiements finaux	2 203	4,85	3 627	5,40
Rabais sur wagons de producteurs	5	0,01	5	0,01
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>64 287 \$</b>	<b>141,58 \$</b>	90 603 \$	134,89 \$

## Compte de mise en commun - orge de premier choix

Campagne (en milliers)	2000-2001		1999-2000	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
<b>État des résultats du compte de mise en commun</b>				
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<b>2 273 488</b>		<b>2 554 577</b>	
<b>Produits</b> (note 17)	<b>458 672 \$</b>	<b>201,75 \$</b>	482 439 \$	188,85 \$
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte				
- Financement	<b>2 126</b>	<b>0,93</b>	1 637	0,64
- Entreposage	<b>4 097</b>	<b>1,80</b>	3 524	1,38
Entreposage en silos terminaux	<b>(190)</b>	<b>(0,08)</b>	40	0,02
Surestaries (primes de célérité), montant net	<b>(113)</b>	<b>(0,05)</b>	(29)	(0,01)
Frais de transport supplémentaires - modifications aux tarifs de transport	<b>85</b>	<b>0,04</b>	(152)	(0,06)
Wagons-trémies de la CCB	<b>375</b>	<b>0,17</b>	362	0,14
Total des coûts directs	<b>6 380</b>	<b>2,81</b>	5 382	2,11
Frais administratifs (note 18)	<b>7 417</b>	<b>3,26</b>	6 893	2,70
Organismes de l'industrie du grain	<b>260</b>	<b>0,11</b>	184	0,07
Intérêts créditeurs nets	<b>(2 346)</b>	<b>(1,03)</b>	(4 382)	(1,72)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>11 711</b>	<b>5,15</b>	8 077	3,16
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>446 961 \$</b>	<b>196,60 \$</b>	474 362 \$	185,69 \$

### État des bénéfices distribués

<b>Compte de mise en commun</b>				
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<b>2 273 488</b>		<b>2 554 577</b>	
Acomptes à la livraison	<b>363 394 \$</b>	<b>159,84 \$</b>	377 849 \$	147,91 \$
Paievements d'ajustement	<b>43 368</b>	<b>19,08</b>	57 209	22,39
Paievements intérimaires	<b>14 213</b>	<b>6,25</b>	16 669	6,53
Paievements finaux	<b>10 412</b>	<b>4,58</b>	10 293	4,03
Rabais sur wagons de producteurs	<b>15 574</b>	<b>6,85</b>	12 342	4,83
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>446 961 \$</b>	<b>196,60 \$</b>	474 362 \$	185,69 \$

## Résultats des programmes d'options de paiement

### Blé

(en milliers)	Contrat à prix fixe/contrat sur base	
	Total	Par tonne
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<i>21 138</i>	
<b>Produits</b>		
Rendements des comptes de mise en commun versés au programme	4 163 \$	196,95 \$
Activités de couverture, montant net	213	10,08
Dommages-intérêts	36	1,70
Total des produits	4 412	208,73
<b>Charges d'exploitation</b>		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	4 027	190,51
Intérêts débiteurs, montant net	42	1,98
Frais administratifs	216	10,22
	4 285	202,71
Surplus net du programme (note 14)	127 \$	6,02 \$

### Orge

(en milliers)	Option de paiement anticipé	
	Total	Par tonne
<i>Livraisons (en tonnes)</i>	<i>191 253</i>	
<b>Produits</b>		
Escompte au titre du programme	398 \$	2,08 \$
Dommages-intérêts	12	0,06
	410	2,14
<b>Charges d'exploitation</b>		
Activités de couverture, montant net	136	0,71
Intérêts débiteurs, montant net	56	0,29
	192	1,00
Surplus net du programme (note 14)	218 \$	1,14 \$

## État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers)	2001	2000
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice		
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Liquidités tirées de la vente de grain	4 227 675 \$	4 504 817 \$
Charges d'exploitation des comptes de mise en commun	(170 251)	(181 224)
Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs	209	-
Plus : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des wagons-trémies de la CCB	2 836	2 870
Amortissement d'autres immobilisations	7 776	8 875
Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant variation du fonds de roulement	4 068 245	4 335 338
Variation du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs, sauf les ventes à crédit	(180 062)	(205 935)
Stocks de grain	186 423	(76 480)
Charges reportées et charges payées d'avance	(13 251)	16 374
Créditeurs et charges à payer	5 913	1 811
Obligations envers les agents	(264 292)	99 988
Obligations envers les producteurs - chèques en circulation	(190 473)	51 280
Provision au titre des frais relatifs aux paiements aux producteurs	(1 191)	26
Compte spécial	(56)	(683)
	3 611 256	4 221 719
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation des emprunts	380 767	495 340
	380 767	495 340
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et aux autres activités</b>		
Débiteurs - programmes de crédit	27 638	(331 342)
Acquisition d'immobilisations	(2 840)	(4 950)
Produit tiré de la vente d'immobilisations	315	521
	25 113	(335 771)
<b>Distributions en espèces</b>		
Bénéfices non distribués de la campagne précédente	(301 325)	(359 020)
Bénéfices de la campagne en cours distribués avant le 31 juillet	(3 711 784)	(4 022 268)
Paiements au titre des options de paiement versés aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun	(4 027)	-
	(4 017 136)	(4 381 288)
<b>Augmentation nette des espèces et quasi-espèces</b>	-	-
<b>Situation de trésorerie au début de l'exercice</b>	-	-
<b>Situation de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	- \$	- \$

## État des frais administratifs

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers)	2001	2000
<b>Charges de la CCB</b>		
Conseil d'administration	1 185 \$	1 178 \$
Conseillers en informatique	3 081	4 120
Maintenance du matériel informatique et services informatiques	6 187	4 376
Communications	1 056	719
Publications de la CCB	775	771
Carnets et contrats de livraison et paiements aux agriculteurs	741	601
Installations	1 741	1 669
Services de bureau	2 621	2 575
Ressources humaines	32 898	30 580
Formation	654	457
Recrutement	300	321
Autres	691	642
Honoraires et services externes	2 730	1 547
Taxes	343	400
Frais de déplacement	1 510	1 496
	56 513	51 452
Amortissement	7 776	8 875
	64 289	60 327
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Poursuites en matière de pratiques commerciales	1 091	733
Élection des membres du conseil d'administration	583	70
Frais de restructuration	(75)	2 583
	1 599	3 386
<b>Total des frais administratifs (note 18)</b>	<b>65 888 \$</b>	<b>63 713 \$</b>

# Notes complémentaires

## 1. Loi constitutive et mandat

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, une loi du Parlement du Canada. Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4 - *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* - prorogeait la société à titre de société à gouvernance partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La société a été créée afin de commercialiser de façon ordonnée, au Canada et à l'étranger, le grain cultivé dans l'Ouest canadien. La

société est dirigée par un conseil d'administration composé de dix producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La société doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

La société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 2. Principales conventions comptables

### Résultats d'exploitation

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation finaux de tous les comptes de mise en commun et de tous les programmes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, à condition que les activités de commercialisation aient été terminées avant la production du rapport annuel de l'exercice en question. Les résultats financiers des comptes de mise en commun et des programmes au 31 juillet sont déterminés en fonction des éléments suivants :

*Produits* - Produits tirés de la vente de grain constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur équivalente du produit à recevoir à Vancouver, à Churchill ou aux installations du Saint-Laurent.

*Stocks* - Stocks de grain en main au 31 juillet - montant établi en fonction de la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit tiré de la vente.

*Charges postérieures au 31 juillet* - Provision pour toutes les charges qui ont été engagées ou qui seront engagées relativement à la commercialisation des stocks de grain, dont une charge au titre de la tranche des frais administratifs engagés après le 31 juillet mais liés à cette commercialisation. Les charges liées aux activités de commercialisation engagées après le 31 juillet sont incluses dans le poste Crédoiteurs et charges à payer. Ces charges sont constituées des coûts de possession, des frais de transport et des frais administratifs, ainsi que de toutes les autres charges engagées au cours de la période.

*Obligations envers les producteurs* - Dans le cas des comptes de mise en commun pour lesquels les activités de commercialisation sont terminées, soldes qui n'avaient pas encore été distribués aux producteurs au 31 juillet; ces soldes sont inclus dans le poste Obligations envers les producteurs.

### Provision pour pertes sur débiteurs

*Débiteurs liés à des programmes de crédit* - Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit ainsi que d'un pourcentage décroissant, selon la durée de la période de remboursement du crédit, de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire. La Commission assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du Programme de vente de céréales à crédit ni du Mécanisme de crédit agroalimentaire, la Commission peut conclure des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie.

*Débiteurs liés à des ventes au comptant* - Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et qui garantissent le versement des fonds à la Commission.

*Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé* - Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital exigible des producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et du Programme d'avance de crédit printanière.

En raison de ces garanties et de ces ententes, aucune provision n'a été constituée relativement à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements.

### Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Matériel informatique	1 à 5
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	3
Mobilier et matériel de bureau	10
Wagons-trémies	30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

### Conversion des devises

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars CA selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. La Commission couvre ses actifs et ses passifs libellés en dollars US selon une approche de gestion de portefeuille. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les produits au cours de la période où ils surviennent. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars CA ni en dollars US sont couverts au moyen de contrats de change et sont convertis en dollars CA ou en dollars US selon les taux prévus aux contrats.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont convertis en dollars CA selon les taux qui y sont prévus. Ces montants sont comptabilisés dans les produits à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

### Instruments financiers dérivés

Afin de gérer les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques liés au prix des marchandises auxquels elle est exposée, la Commission utilise différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps de devises et de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options sur devises, ainsi que des contrats à terme et des

options sur marchandises. Ces instruments sont qualifiés de couvertures et utilisés uniquement aux fins de gestion des risques.

*Contrats de taux d'intérêt* - Les montants à payer ou à recevoir en vertu des swaps et des contrats à terme sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

*Contrats de change* - Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats de change sont constatés dans les produits tirés des ventes dans le compte de mise en commun dans lequel la conversion des devises connexe est effectuée.

*Contrats sur marchandises* - Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme et des options sur blé sont constatés dans les produits tirés des ventes dans le compte de mise en commun pour lequel la vente qui fait l'objet de la couverture a été effectuée.

#### Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs ayant trait aux débiteurs et aux emprunts, les frais bancaires, les frais liés aux opérations et aux programmes ayant trait aux facilités d'emprunt ainsi que les intérêts créditeurs de chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun, jusqu'à la distribution finale des bénéfices aux producteurs. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont présentés sous forme de montant net, conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, qui stipule que ces montants doivent être traités à titre de charges d'exploitation ou de recouvrements de celles-ci.

#### Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission ont droit à certains avantages au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

*Régime de retraite* - Les employés participent au régime de pension de la fonction publique, un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, administré par le gouvernement du Canada. La Commission verse des cotisations équivalentes à celles versées par les employés au titre des services courants ou des services antérieurs. Ces cotisations sont passées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et elles correspondent au total des engagements de la Commission au titre du régime de retraite.

*Autres avantages postérieurs à l'emploi* - Au cours de l'exercice 2001, la Commission a adopté sur une base prospective les recommandations comptables du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulé *Avantages sociaux futurs*. La Commission comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes, dans les périodes au cours desquelles les salariés rendent des services en échange de ces avantages. La Commission a adopté les conventions suivantes :

- ▶ Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de façon actuarielle selon la méthode des prestations projetées au prorata de la durée de service et se fonde sur les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et aux coûts des soins de santé prévus. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les soins de santé, l'assurance-vie, la provision au titre des longs états de service, les congés de maladie inutilisés avant 1988 et les vacances inutilisées avant 1996.
- ▶ L'obligation transitoire au 31 juillet 2000 s'élevait à 13 685 546 \$ et est amortie selon la durée de service moyenne restante, qui est de 15 ans.

### 3. Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit

(en milliers)			2001	2000
	Programme de vente de céréales à crédit	Mécanisme de crédit agroalimentaire	Total	Total
<b>Montants à recevoir de clients étrangers</b>				
Exigibles	228 370 \$	84 960 \$	313 330 \$	466 384 \$
En souffrance	828 140	-	828 140	756 350
Assujettis au rééchelonnement du Club de Paris	12 558	-	12 558	233 511
Rééchelonnés	5 971 401	-	5 971 401	5 692 906
	7 040 469	84 960	7 125 429	7 149 151
<b>Montants à recevoir du gouvernement du Canada</b>				
	53 924	-	53 924	57 840
	7 094 393 \$	84 960 \$	7 179 353 \$	7 206 991 \$
<b>Risque de crédit</b>				
Garanti par le gouvernement du Canada	7 094 393 \$	83 261 \$	7 177 654 \$	7 205 664 \$
Assumé par la CCB	-	1 699	1 699	1 327
	7 094 393 \$	84 960 \$	7 179 353 \$	7 206 991 \$

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables :

#### Programme de vente de céréales à crédit

Les débiteurs en vertu de ce programme découlent de ventes aux pays suivants : Algérie, Brésil, Égypte, Éthiopie, Haïti, Iran, Iraq, Jamaïque, Pakistan, Pérou, Pologne, Russie et Zambie. Du montant en capital et

intérêts de 7 040 468 948 \$ exigible de clients étrangers au 31 juillet 2001, une tranche de 5 340 072 635 \$ représente l'équivalent en dollars CA d'une somme de 3 484 549 844 \$ remboursable en dollars US. Du montant de 7 085 830 625 \$ en capital et intérêts dû par les clients étrangers au 31 juillet 2000, une tranche de 5 317 386 143 \$ représentait l'équivalent en dollars CA d'une somme de 3 575 915 362 \$ remboursable en dollars US.

## Notes complémentaires

Les débiteurs en souffrance au 31 juillet 2001 sont constitués de montants exigibles de l'Iraq relativement à des paiements dans le cadre de ventes à crédit antérieures qui n'avaient pas été reçus à la date de règlement et qui étaient encore impayés à la fin de l'exercice.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner certains débiteurs au-delà de l'échéance initiale, notamment pour l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie. Les conditions de ces rééchelonnements varient, les intérêts devant être payés et le capital rééchelonné devant être remboursé sur des périodes variant de 5 ans à 25 ans.

De même, en vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission conclura une entente avec le Pakistan en vertu de laquelle elle rééchelonnera certains débiteurs totalisant 12 558 225 \$ au 31 juillet 2001, au-delà des dates d'échéance prévues.

Outre le rééchelonnement de la dette au moyen de la prorogation des périodes de remboursement, le gouvernement du Canada a accepté de réduire les dettes de l'Éthiopie, de la Pologne et de la Zambie envers la Commission. En vertu des ententes de réduction de la dette, le gouvernement du Canada verse à la Commission les montants qui autrement auraient dû être acquittés par les gouvernements débiteurs. Au 31 juillet 2001, le gouvernement du Canada devait à la Commission une somme totalisant 53 924 194 \$ en vertu de ces ententes. De cette somme, une tranche de 27 305 652 \$ représente l'équivalent en dollars CA d'un montant de 17 817 717 \$ remboursable en dollars US.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

### Mécanisme de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette facilité découlent de ventes à des clients situés en Chine, en Indonésie, au Mexique, en République de Corée et au Pérou. Le solde de 84 960 338 \$ en capital et intérêts courus en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire au 31 juillet 2001 représente l'équivalent en dollars CA d'un montant de 55 439 046 \$ remboursable en dollars US. Le solde de 63 320 529 \$ en capital et intérêts courus au 31 juillet 2000 représentait l'équivalent en dollars CA d'un montant de 42 582 736 \$ remboursable en dollars US.

Jusqu'à maintenant, aucun débiteur en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire n'a été en défaut de paiement, et aucun solde à ce titre n'est en souffrance. Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, car la direction estime que le solde peut être recouvré en totalité.

### Juste valeur

Au 31 juillet 2001, tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu de programmes de vente à crédit comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. Compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments financiers par rapport aux dates de modification des taux, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

### Échéances

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

(en milliers)	2001	2000
Montants exigibles :		
à moins d'un an	667 208 \$	749 573 \$
entre un an et deux ans	338 840	224 113
entre deux et trois ans	440 136	331 051
entre trois et quatre ans	526 091	429 436
entre quatre et cinq ans	597 622	513 415
plus de cinq ans	3 769 568	4 203 053
en souffrance	839 888	756 350
	<b>7 179 353 \$</b>	<b>7 206 991 \$</b>

## 4. Débiteurs liés à des programmes d'options de paiement anticipé

(en milliers)	Loi sur les programmes de commercialisation agricole	Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	Programme d'avance de crédit printanière	2001 Total	2000 Total
<b>Montants à recevoir des producteurs</b>					
Soldes en capital impayés	108 090 \$	- \$	336 527 \$	444 617 \$	257 034 \$
	108 090	-	336 527	444 617	257 034
<b>Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada</b>					
Recouvrement des frais d'intérêt sur la tranche sans intérêt des avances aux producteurs	2 517	-	2 563	5 080	3 083
Montants recouverts auprès des producteurs et des sociétés céréalières après le remboursement par le gouvernement du Canada	(1 370)	(134)	-	(1 504)	(366)
Intérêts sur les comptes en souffrance perçus auprès des producteurs au nom du gouvernement du Canada	(1 045)	(39)	(61)	(1 145)	(1 358)
	102	(173)	2 502	2 431	(1 359)
	<b>108 192 \$</b>	<b>(173) \$</b>	<b>339 029 \$</b>	<b>447 048 \$</b>	<b>258 393 \$</b>

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada. Le gouvernement garantit le remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada a déposé la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*. Le gouvernement paye les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 000 \$, et le producteur paie les intérêts sur tout montant excédant 50 000 \$.

Le gouvernement du Canada a lancé le Programme d'avance de crédit printanière au printemps 2000 afin d'aider les agriculteurs à s'acquitter des coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 20 000 \$; les intérêts sur ce montant sont payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant sans intérêt et du montant maximal auxquels est admissible le producteur à l'automne 2000 en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 956 334 864 \$, soit une somme de 611 736 223 \$ accordée en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et une somme de 344 598 641 \$ accordée en vertu du Programme d'avance de crédit printanière.

## 5. Stocks de grain

Les stocks de grain au 31 juillet sont présentés selon la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes, comme suit :

(en milliers)	2001	2000
Blé	507 421 \$	691 068 \$
Blé dur	421 549	369 403
Orge fourragère	2 690	31 206
Orge de premier choix	64 144	90 550
	<b>995 804 \$</b>	<b>1 182 227 \$</b>

## 6. Charges reportées et charges payées d'avance

(en milliers)	2001	2000
Charges payées d'avance pour l'acheminement des stocks vers les points d'exportation de l'Est	14 733 \$	12 320 \$
Options d'achat et de renouvellement des baux sur wagons-trémies loués	4 860	5 137
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	3 516	3 692
Autres	1 097	2 946
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	(2 997)	(16 137)
	<b>21 209 \$</b>	<b>7 958 \$</b>

## 7. Immobilisations

(en milliers)	2001			2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement de systèmes informatiques	45 537 \$	14 380 \$	31 157 \$	45 025 \$	9 390 \$	35 635 \$
Wagons-trémies	84 715	60 712	24 003	85 258	58 260	26 998
Matériel informatique	14 253	11 743	2 510	12 816	10 017	2 799
Mobilier et matériel de bureau	4 815	3 278	1 537	4 737	2 972	1 765
Terrain, bâtiment et améliorations	7 648	7 054	594	7 563	6 752	811
Automobiles	556	138	418	509	168	341
Améliorations locatives	195	153	42	139	139	-
	<b>157 719 \$</b>	<b>97 458 \$</b>	<b>60 261 \$</b>	<b>156 047 \$</b>	<b>87 698 \$</b>	<b>68 349 \$</b>

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 555 620 \$. De ce nombre, 129 ont été démolis et 1 871 sont encore en service. La Commission

reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation conclu avec le Canadien National.

## Notes complémentaires

### 8. Emprunts

La Commission émet des titres de créance sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Les emprunts à court terme consistent en du papier commercial émis par la Commission sur les marchés canadien, américain et européen ainsi qu'en des emprunts bancaires dont l'échéance est inférieure à un an. Tout risque de change est éliminé grâce à l'utilisation d'instruments dérivés. La Commission a recours à des swaps de devises et à des contrats à terme dont le montant nominal de référence est le même pour chacune des devises et des durées respectives.

Les emprunts à moyen terme consistent en des billets émis sur le marché des billets à moyen terme en euros, assortis d'une durée initiale supérieure à un jour mais inférieure à 10 ans. La plupart des billets à moyen terme sont des titres structurés dont les intérêts ou le capital sont liés aux fluctuations des taux de change et des autres indices de référence du marché. Certains billets peuvent également être rachetés avant l'échéance par la Commission. Cette dernière fait usage de contrats de swaps pour éliminer le risque de change et réduire le risque de taux d'intérêt liés aux emprunts à moyen terme. Ces contrats permettent à la CCB de s'assurer qu'elle recevra le produit des swaps de manière qu'elle puisse régler tous les paiements de capital et d'intérêts liés aux billets, ce qui donne lieu, en définitive, à une obligation à taux variable semblable aux emprunts à moyen terme de la CCB.

(en milliers)	Taux d'intérêt effectif (%)	2001	2000
	3,03 - 6,79	<b>7 691 161 \$</b>	6 655 900 \$
Emprunts à moyen terme	3,51 - 5,10	<b>229 315</b>	576 291
Intérêts courus	-	<b>56 283</b>	93 836
Total des emprunts	3,03 - 6,79	<b>7 976 759</b>	7 326 027
Moins les investissements	3,90 - 4,30	<b>(331 783)</b>	(61 818)
Emprunts nets	3,03 - 6,79	<b>7 644 976 \$</b>	7 264 209 \$

Des emprunts nets au 31 juillet, une tranche de 5 634 260 258 \$ représente l'équivalent en dollars CA d'une somme de 3 676 515 666 \$ remboursable en dollars US. Des emprunts nets

au 31 juillet 2000, une tranche de 5 503 964 457 \$ représentait l'équivalent en dollars CA d'une somme de 3 701 388 337 \$ remboursable en dollars US.

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

(en milliers)	2001	2000
Montants exigibles :		
à moins de 1 an	7 762 320 \$	7 121 486 \$
entre 1 an et 4 ans	-	-
entre 4 et 5 ans	37 537	-
Plus de 5 ans	176 902	204 541
	<b>7 976 759 \$</b>	<b>7 326 027 \$</b>

Tous les emprunts comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. Compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur juste valeur se rapproche de la valeur comptable.

### 9. Crédoiteurs et charges à payer

(en milliers)	2001	2000
Crédoiteurs et charges à payer	<b>39 012 \$</b>	32 799 \$
Charges engagées après le 31 juillet relativement à des activités de commercialisation liées aux comptes de mise en commun de la campagne courante	<b>74 175</b>	70 466
Produits des ventes reportés	<b>25 700</b>	29 710
	<b>138 887 \$</b>	132 975 \$

## 10. Obligations envers les agents

(en milliers)	2001	2000
Grain acheté aux producteurs	526 666 \$	789 428 \$
Bons au comptant reportés	67 553	69 083
	594 219 \$	858 511 \$

### Grain acheté aux producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux de paiement initial en vigueur à la date de livraison. La Commission règle ces achats seulement lorsque le grain lui est livré par les agents, soit à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au

titre du grain acheté aux producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents relativement à 2 892 020 tonnes de grain en main (4 665 537 tonnes en 2000) dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement seront effectués après la fin de l'exercice.

### Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalent à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la Commission. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

## 11. Obligations envers les producteurs - bénéfices non distribués

Du montant des bénéfices non distribués aux producteurs totalisant 341 476 449 \$ au 31 juillet 2001 (301 325 339 \$ en 2000), une somme de 233 948 582 \$ (148 756 397 \$ en 2000) a été distribuée

aux producteurs à titre de paiement intérimaire le 7 novembre 2001. Le solde de 107 527 867 \$ (152 568 942 \$ en 2000) sera distribué aux producteurs à titre de paiement final et de rabais sur les wagons.

## 12. Provision au titre des frais relatifs aux paiements aux producteurs

Le montant de 4 768 940 \$ (5 960 386 \$ en 2000) représente le solde de la provision au titre des frais relatifs aux paiements aux producteurs ayant trait aux comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans

après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui y sont liées peuvent être transférés au compte spécial sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil.

## 13. Compte spécial - solde net des comptes de paiements non distribués

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à virer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui étaient payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des

producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs. Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

(en milliers)	2001	2000
Solde au début de l'exercice	3 337 \$	4 020 \$
Virements de comptes de paiements	2 037	902
Dépenses	(2 080)	(1 573)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(13)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	3 281 \$	3 337 \$
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Dépenses autorisées non effectuées	1 927 \$	1 731 \$
Montants non affectés	1 354	1 606
	3 281 \$	3 337 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2001, le solde des comptes de paiements pour le blé de 1993, le blé dur de 1993 ainsi que l'orge de premier choix de 1992 et de 1993 a été transféré au compte spécial en vertu du décret 2001-822.

## Notes complémentaires

Les dépenses engagées en vertu de divers programmes au cours de la campagne agricole 2000-2001 se détaillent comme suit :

(en milliers)	Montant disponible au début de l'exercice	Autorisé	Utilisé	Échu	Montant disponible à la fin de l'exercice
Programme de développement des marchés	265 \$	- \$	(131) \$	- \$	134 \$
Programme de bourses d'études	24	376	(360)	-	40
Institut international du Canada pour le grain					
Dépenses en immobilisations	112	125	(94)	-	143
Installation boulangère d'essai	-	400	23	-	423
Chaire agroalimentaire - université du Manitoba	-	375	(75)	-	300
Contrôle de la qualité automatisé	1 330	-	(580)	-	750
Centre technique canadien pour l'orge brassicole	-	1 000	(863)	-	137
	1 731 \$	2 276 \$	(2 080) \$	- \$	1 927 \$

### 14. Fonds de prévoyance - options de paiement aux producteurs

La Commission a mis sur pied des options de contrats de livraison et de paiement à l'intention des producteurs. Les contrats à prix fixe et les contrats sur base offrent la possibilité aux producteurs de bloquer un prix fixe ou une cote pour la totalité ou une partie de leur grain avant le début de la campagne. L'ensemble du paiement pour le grain est reçu immédiatement après la livraison et les producteurs ne sont pas admissibles aux autres paiements du compte de mise en commun. Le contrat à livraison garantie (CLG) avec option de paiement anticipé (OPA) donne la possibilité aux producteurs

d'obtenir au moment de la livraison une plus grande part de leur prix commun final prévu, tout en demeurant admissibles aux autres paiements du compte de mise en commun.

Le surplus ou le déficit découlant de l'exploitation de ces programmes est viré dans un fonds de prévoyance de manière que les résultats d'exploitation nets n'aient aucune incidence sur les comptes de mise en commun. Le solde du fonds de prévoyance au 31 juillet 2001 s'établissait comme suit :

(en milliers)	Blé	Orge	2001
	Contrat à prix fixe/sur base	CLG-OPA	Total
<b>Solde d'ouverture, au début de l'exercice</b>	- \$	- \$	- \$
Surplus découlant de l'exploitation des programmes	127	218	345
<b>Solde de clôture, à la fin de l'exercice</b>	127 \$	218 \$	345 \$

### 15. Engagements en vertu de baux

La Commission loue 1 750 wagons-trémies (2 000 wagons-trémies en 2000) au nom du gouvernement du Canada. Tous les frais de location engagés jusqu'à la fin des périodes de location initiales sont remboursés par le gouvernement et ne sont pas passés en charges dans les comptes de mise en commun. Le total des paiements de location effectués au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2001, soit 17 686 168 \$ (20 953 717 \$ en 2000), a été recouvré par la Commission. Les baux ont une durée de 25 ans et viennent à échéance en 2006.

En 1995, la Commission a acquis une option visant à proroger les baux de 250 des wagons susmentionnés pour une durée de cinq ans à un prix de faveur. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2000, la Commission a exercé ce droit. Les paiements effectués en vertu de cette prorogation ne sont pas remboursables par le gouvernement du Canada et seront imputés directement aux comptes de mise en commun. Le coût de l'option est amorti sur la durée de la prorogation de cinq ans, à compter d'octobre 2000.

Entre 1991 et 1995, la Commission a acquis des options visant l'achat de 1 550 des 2 000 wagons originaux à l'échéance du bail qui prend fin en 2006. Des 1 550 wagons visés par l'option, 66 ont été démolis, de sorte qu'il reste maintenant 1 484 wagons pouvant être achetés pour un coût total de 17 530 384 \$ en dollars US. Le coût de ces options est constaté dans les charges reportées et payées d'avance.

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée variant de un an à six ans et viennent à échéance de septembre 2001 à février 2005. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes supplémentaires variant de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2001, le total des paiements de location relatifs aux locaux et au matériel de bureau s'est chiffré à 1 128 252 \$ (1 080 791 \$ en 2000).

Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont passés en charges dans les frais administratifs. Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Wagons-trémies (\$ US)	Locaux et matériel de bureau (\$ CA)
2002	456 \$	749 \$
2003	456	342
2004	456	108
2005	456	32
2006	76	-
Par la suite	-	-

## 16. Instruments financiers hors bilan

La Commission effectue des opérations de couverture de taux d'intérêt pour gérer ses coûts de financement et mettre en œuvre des stratégies de gestion de l'actif et du passif. Ces opérations permettent de réduire l'exposition aux écarts entre les produits et les charges dus à la fluctuation des devises et des taux d'intérêt. Ces opérations comprennent des swaps de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt multidevises ainsi que des swaps de devises.

La Commission négocie également des contrats de change à terme et des swaps auprès d'institutions financières de façon à se protéger contre le risque de change découlant principalement des ventes de grain. En se protégeant contre la fluctuation des devises, la Commission réduit les risques associés à la dévaluation des devises.

Au 31 juillet, le montant nominal total des ces instruments financiers hors bilan, qui viennent à échéance ou qui font l'objet d'une renégociation de taux en deçà d'un an, s'établit comme suit :

(en milliers)	2001			2000		
	Montant nominal	Juste valeur	Risque de crédit	Montant nominal	Juste valeur	Risque de crédit
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie	253 016 \$	(1 610) \$	112 \$	753 314 \$	(7 206) \$	461 \$
Swaps de taux d'intérêt multidevises	206 328	(1 945)	10 342	204 541	(11 472)	5 595
	<b>459 344</b>	<b>(3 555)</b>	<b>10 454</b>	<b>957 855</b>	<b>(18 678)</b>	<b>6 056</b>
<b>Contrats de change</b>						
À terme	721 443	855	2 259	546 278	(4 263)	120
Swaps	1 256 408	3 839	6 827	85 634	(3 356)	-
	<b>1 977 851</b>	<b>4 694</b>	<b>9 086</b>	<b>631 912</b>	<b>(7 619)</b>	<b>120</b>
	<b>2 437 195 \$</b>	<b>1 139 \$</b>	<b>19 540 \$</b>	<b>1 589 767 \$</b>	<b>26 297 \$</b>	<b>6 176 \$</b>

La juste valeur des contrats de taux d'intérêt reflète la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour calculer ces valeurs, dont la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché, lorsque ces derniers sont disponibles. La juste valeur des contrats de change reflète la valeur marchande des contrats à terme. Ces estimations de la juste valeur peuvent varier grandement selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne doivent pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations envers

la Commission. Une juste valeur positive indique que la Commission est exposée au risque de crédit de contrepartie. La Commission gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme aux lignes directrices en matière de gestion du risque financier approuvées par le ministère des Finances. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la Commission conclut des accords généraux de compensation. Au 31 juillet 2001, le montant nominal le plus important contracté auprès d'une institution donnée s'élevait à 425 210 046 \$ (464 632 481 \$ en 2000) et le risque de crédit le plus important auprès d'une institution s'établissait à 773 394 \$ (3 239 206 \$ en 2000).

## Notes complémentaires

### 17. Produits

(en milliers, sauf le nombre de tonnes)	2000-2001		1999-2000	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
<b>Blé</b>				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	13 579 509	2 640 882 \$	15 360 608	2 887 478 \$
Expédié après le 31 juillet	1 234 027	234 529	1 536 091	285 434
Freintes dues au transit et au séchage	777	-	764	-
Total du grain vendu	14 814 313	2 875 411	16 897 463	3 172 912
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	1 430 773	272 892	2 241 631	405 634
Ventes brutes	16 245 086	3 148 303	19 139 094	3 578 546
Moins les ventes portées au compte de mise en commun précédent	(2 241 631)	(405 634)	(2 649 485)	(528 319)
	14 003 455	2 742 669	16 489 609	3 050 227
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(42 816)	(6 733)	(62 773)	(10 587)
Produits	13 960 639	2 735 936 \$	16 426 836	3 039 640 \$
<b>Blé dur</b>				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	3 391 948	844 489 \$	3 516 885	791 720 \$
Expédié après le 31 juillet	272 771	71 816	355 049	76 251
Freintes dues au transit et au séchage	1 186	-	1 362	-
Total du grain vendu	3 665 905	916 305	3 873 296	867 971
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	1 350 461	349 733	1 332 145	293 152
Ventes brutes	5 016 366	1 266 038	5 205 441	1 161 123
Moins les ventes portées au compte de mise en commun précédent	(1 332 145)	(293 152)	(1 203 801)	(264 045)
	3 684 221	972 886	4 001 640	897 078
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(18 878)	(2 995)	(25 906)	(4 602)
Produits	3 665 343	969 891 \$	3 975 734	892 476 \$
<b>Orge fourragère</b>				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	608 157	83 680 \$	560 992	75 749 \$
Expédié après le 31 juillet	6 623	1 004	65 334	8 406
Freintes dues au transit et au séchage	168	-	-	-
Total du grain vendu	614 948	84 684	626 326	84 155
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	10 728	1 686	167 357	22 800
Ventes brutes	625 676	86 370	793 683	106 955
Moins les ventes portées au compte de mise en commun précédent	(167 357)	(22 800)	(121 893)	(16 677)
	458 319	63 570	671 790	90 278
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(4 246)	(395)	(87)	(16)
Produits	454 073	63 175 \$	671 703	90 262 \$
<b>Orge de premier choix</b>				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	2 195 671	439 843 \$	2 139 092	399 190 \$
Expédié après le 31 juillet	224 869	45 843	222 312	45 697
Freintes dues au transit et au séchage	-	-	-	-
Total du grain vendu	2 420 540	485 686	2 361 404	444 887
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	93 390	18 301	236 896	44 853
Ventes brutes	2 513 930	503 987	2 598 300	489 740
Moins les ventes portées au compte de mise en commun précédent	(236 896)	(44 853)	(42 741)	(7 168)
	2 277 034	459 134	2 555 559	482 572
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(3 546)	(462)	(982)	(133)
Produits	2 273 488	458 672 \$	2 554 577	482 439 \$

## 18. Frais administratifs

(en milliers)	2001	2000
Frais administratifs de l'exercice terminé le 31 juillet	65 888 \$	63 713 \$
Frais de l'exercice en cours liés à l'administration des comptes de mise en commun de la campagne précédente	(21 219)	(20 656)
Frais du prochain exercice liés à l'administration des comptes de mise en commun de la campagne en cours (estimation)	22 256	21 219
Provision au titre des frais liés à l'administration des comptes de paiements aux producteurs	(317)	(314)
Frais de l'exercice précédent liés à l'administration des programmes d'options de paiement de la campagne en cours	191	-
Frais de l'exercice en cours liés à l'administration des programmes d'options de paiement	(216)	-
Frais de l'exercice en cours liés à l'administration des programmes d'options de paiement de la prochaine campagne	(148)	(191)
Imputation aux comptes de mise en commun de la campagne en cours	66 435 \$	63 771 \$
La répartition des frais s'établit comme suit :		
Blé	45 545 \$	44 328 \$
Blé dur	11 962	10 733
Orge fourragère	1 511	1 816
Orge de premier choix	7 417	6 894
	66 435 \$	63 771 \$

Les frais administratifs figurant dans les états financiers correspondent aux frais engagés au cours de l'exercice terminé le 31 juillet. Les frais administratifs, à l'exception de la tranche imputable au versement des paiements finaux aux producteurs et aux coûts marginaux liés aux programmes d'options de paiement, sont répartis entre les différents comptes de mise en commun en fonction du tonnage respectif de ceux-ci. Les frais imputés aux comptes de mise en commun de la campagne en cours comprennent une provision pour les coûts estimatifs liés à la commercialisation de la

campagne agricole en cours après le 31 juillet. Les frais administratifs imputés aux programmes d'options de paiement aux producteurs incluent des montants reportés de l'exercice précédent qui ont trait à l'administration des programmes de l'exercice en cours. Cette façon de faire vise à s'assurer que les comptes de mise en commun et les comptes de programmes de la campagne en cours reflètent le coût total des activités de commercialisation et d'administration qui ont lieu avant, pendant et après l'exercice allant du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

## 19. Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs se rapportent au régime à prestations déterminées et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

### Régime de retraite

La Commission a passé en charges 3 353 298 \$ (2 268 810 \$ en 2000) au titre de ses cotisations au régime de retraite.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux qui suivent donnent des renseignements sur les avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission, notamment les montants consignés au bilan et les composantes du coût des prestations nettes de l'exercice.

L'obligation au titre des prestations constituées et le déficit du régime en découlant, établis au moyen d'une évaluation actuarielle, s'établissaient à 17 012 422 \$ au 31 juillet 2001.

Le passif au titre des prestations constituées inclus dans le bilan de la Commission se compose de ce qui suit :

(en milliers)	2001 Total
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	3 952 \$
Coût des services rendus de l'exercice	582
Coût des intérêts débiteurs	1 140
Prestations versées	(2 331)
Amortissement de l'obligation transitoire	912
Obligation au titre des prestations constituées, à la date de mesure	4 255 \$

## Notes complémentaires

La charge de la Commission au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi se détaille comme suit :

(en milliers)	2001 Total
Coût des services rendus de l'exercice	582 \$
Coût des intérêts débiteurs	1 140
Amortissement de l'obligation transitoire	912
Total de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi inclus dans l'état des frais administratifs	2 634 \$

Les hypothèses moyennes pondérées à la date de mesure utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations de la Commission figurent dans le tableau suivant :

	2001 Total
Taux d'actualisation	6,8 %
Taux d'augmentation de la rémunération	4,0 %

Aux fins de mesure, les prestations offertes sont réputées augmenter au taux de 10 % pour 2001, puis diminuer de 1 % par an jusqu'à s'établir au taux annuel de 3 %.

### 20. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

## Glossaire de termes et expressions du vocabulaire économique et financier

<b>Contrat à terme</b>	engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donnés à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.
<b>Contrat de change à terme</b>	transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.
<b>Couverture</b>	technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours ou de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours des devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la société.
<b>Échange de devises</b>	opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.
<b>Gestion du risque</b>	ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.
<b>Juste valeur</b>	montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.
<b>Liquidité</b>	état d'une société qui dispose de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.
<b>Montant nominal</b>	montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.
<b>Option</b>	contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à telle date ou durant tel laps de temps.
<b>Produit dérivé</b>	contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacents.
<b>Swap</b>	entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.
<b>Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie</b>	entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger leurs paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.
<b>Swap de taux d'intérêt multidevises</b>	entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

# L'équipe de direction de direction

## Direction

(de gauche à droite)

**Gordon Menzie**, VP exécutif, Finances et trésorier;

**Greg Arason**, président-directeur général;

**Earl Geddes**, VP, Relations avec les producteurs;

**Margaret Redmond**, VP exécutif, Affaires générales;

**Brian Oleson**, économiste principal;

**Adrian Measner**, VP exécutif, Marketing;

**Laurel Repski**, VP Ressources humaines.



## Cadres supérieurs

(de gauche à droite)

**Ward Weisensel**, VP transports et logistique,

**Brian White**, VP Analyse des produits et gestion du risque (depuis septembre 2001),

**Graham Paul**, VP Technologies de l'information (depuis septembre 2001),

**Jim McLandress**, Avocat général (depuis août 2001),

**Deborah Harri**, Secrétaire générale (depuis août 2001),

**Bill Spafford**, VP Ventes et développement des marchés,

**Brita Chell**, VP Comptabilité (depuis août 2001),

**Larry Nentwig**, VP Finances.



L'équipe des cadres supérieurs de direction travaille de concert avec le conseil d'administration pour assurer à la CCB leadership et vision sur la base du principe qui consiste à réaliser les meilleurs résultats pour le compte des producteurs. L'équipe de direction se compose du personnel exécutif,

des vice-présidents, de l'avocat général, du secrétaire de la corporation et du directeur de l'audit interne.

Depuis le début de la campagne 2000-01 se sont produits bon nombre de changements, dont quatre départs à la

retraite et la démission d'un membre de l'équipe de direction. Après examen de la situation, il était convenu de consolider les Services ruraux et logistiques. Margaret Redmond était nommée au poste de vice-présidente exécutive, Affaires générales en juillet 2001.

## Cadres supérieurs - Rémunération

	2000-2001 Actual	1999-2000 Actual
<b>Cadres supérieurs - Rémunération</b>		
Salaires	2 106 702 \$	2 670 314 \$
Avantages sociaux	1 004 460	875 068
<b>Total</b>	<b>3 111 162 \$</b>	3 545 382 \$

Les cadres supérieurs sont rémunérés en fonction de directives approuvées par le conseil d'administration. Conformément à la Politique de l'information de la CCB et au souci de transparence et de responsabilité, le tableau qui suit fait état du salaire touché par le président-directeur général ainsi que ceux des quatre cadres supérieurs les mieux payés durant l'exercice clos le 31 juillet 2001.

## Sommaire des salaires 2000-01

Nom et fonction	Salaire annuel	
	Salaire	Autres compensations <sup>1</sup>
Greg S. Arason Président-directeur général	250 115 \$	- \$
Adrian C. Measner Vice-président, marketing	210 097	-
William W. Spafford Vice-président exécutif, ventes et marketing	173 330	-
Gordon P. Menzie Vice-président exécutif, finances et trésorerie	160 496	-
Margaret D. Redmond <sup>2</sup> Vice-président, secrétaire générale et avocate principale	136 820	-

<sup>1</sup> La CCB ne prévoit pas de compensation autre que le salaire de base. Le montant des avantages indirects perçus par chacun des cadres supérieurs ne dépasse en aucun cas 50 000 dollars ou 10 pour 100 du salaire annuel.

<sup>2</sup> Margaret D. Redmond assumait les responsabilités de vice-présidente exécutive, Affaires générales le 30 juillet 2001.

# Régie



La composition du conseil d'administration de la CCB traduit très explicitement le contrôle qu'exercent les agriculteurs sur la CCB, puisqu'une majorité des administrateurs sont élus par les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien. Le conseil d'administration joue un rôle fondamental puisque c'est lui qui définit la direction stratégique de la CCB et qui en surveille les activités. En 2000-01, ce conseil réalisait d'importants progrès en restaurant de nouvelles structures pour la planification stratégique à long terme.

La régie de l'entreprise est un aspect très important pour le conseil d'administration qui s'efforce d'observer les meilleurs principes de gestion tout en traduisant la structure exclusive de la CCB, à savoir le partage des responsabilités entre administrateurs élus et administrateurs désignés.

#### **La démocratie directe au service des agriculteurs**

Dans la foulée d'une véritable révolution dans la régie de l'entreprise, les élections de 1998 voyaient pour la première fois l'installation démocratique de dix agriculteurs au conseil d'administration de la CCB. Les élections de l'automne 2000 se déroulaient dans cinq des dix districts de la CCB et se traduisaient par un changement pour le sud de la Saskatchewan, désormais représenté par Rod Flaman.

La régie de la CCB se caractérise désormais par l'élection d'agriculteurs à son conseil d'administration, ce qui assure aux agriculteurs le contrôle direct et visible de la CCB. Ces élections permettent aux producteurs de voir un des leurs siéger à la table du conseil pour représenter leurs vues. Dans le cadre des élections organisées à l'automne, 40,6 % de suffrages étaient exprimés par scrutin postal.

La Loi sur la CCB prévoit des élections tous les deux ans dans la moitié des districts, ce qui signifie que chaque administrateur siège pendant quatre ans. Les élections 2000 étaient organisées dans les districts 2, 4, 6, 8 et 10; des

élections dans les districts 1, 3, 5, 7 et 9 auront lieu à l'automne 2002.

#### **Le sens des affaires en plus**

En plus des dix administrateurs élus, le conseil d'administration compte quatre administrateurs désignés, dont le mandat est de trois ans et qui sont choisis par le gouvernement fédéral pour leur expertise en affaires dans un domaine déterminé. En remplacement de James Stanford, c'est madame Bonnie DuPont (Enbridge Inc. Calgary) qui était désignée à la fin de la dernière campagne. C'est aussi le gouvernement fédéral qui, sur recommandation des administrateurs de la CCB, choisit le président-directeur général de la CCB, qui siège aussi au conseil d'administration.

#### **Diriger la CCB**

Le conseil d'administration supervise la façon dont la CCB conduit ses affaires. Ses tâches comprennent l'établissement d'une direction stratégique, l'étude et l'autorisation des plans stratégiques, des budgets, des états financiers du plan d'affaires annuel et du programme d'emprunts. Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'occupe de mettre en place les programmes pertinents de gestion du risque, de contrôles de l'intégrité des comptes et d'organisation cohérente des services d'information. Durant la campagne 2000-01, le conseil d'administration a en outre autorisé un processus planifiant la succession au niveau de la direction.

#### **Échafauder l'avenir**

L'un des principaux objectifs stratégiques de la CCB en 2000-01 consistait à renforcer les liens avec les producteurs. C'est à l'issue d'un ambitieux processus de planification de sa stratégie que le conseil d'administration identifiait cette priorité au même titre que les trois autres piliers d'activités de la CCB: sa clientèle, son mandat à long terme, ses employés. Si l'identification de ces quatre pôles stratégiques représentait la première étape, il s'agissait ensuite de préciser davantage le cycle de cette planification et par conséquent de développer le nouvel encadrement dans lequel situer cette planification à long terme et encadrer

l'ébauche d'une définition des valeurs fondamentales de l'entreprise.

### **Bien administrer**

Pour que cette nouvelle structure d'un conseil d'administration élu fonctionne au mieux, il faut constamment déployer des efforts supplémentaires. La structure de la CCB est exclusive en cela qu'elle repose sur le partage des responsabilités entre administrateurs désignés et administrateurs élus. Cette situation crée des défis que ne connaissent pas les conseils d'administration de la plupart des sociétés à vocation strictement commerciale. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, ces efforts ont porté sur:

- ▶ Une étude de la régie dont les conclusions visaient à une amélioration des relations entre le conseil, les comités et la direction de la CCB et notamment à une meilleure définition des rôles et
- ▶ Reconduction du processus d'évaluation annuelle du conseil d'administration, de ses comités et du président-directeur général.

### **Structure des comités**

La structure du conseil d'administration s'articule autour de quatre comités permanents et d'un certain nombre de comités ad hoc, dont les termes de référence sont revus tous les ans.

### **Audit et finances**

*Veille à ce que les systèmes comptables et les services financiers de la CCB dispensent des renseignements exacts et en temps opportun et disposent des mécanismes efficaces de contrôles internes. Facilite les opérations de l'audit annuel, examine les états financiers annuels, analyse les politiques, les plans et toutes propositions relatives aux risques financiers.*

**Membres:** David Hilton (président), John Clair, Larry Hill, James Chatenay

### **Réalisations en 2000-01 :**

- ▶ Recommandé l'aval d'un plan de gestion des modifications au plan d'affaires et au budget.
- ▶ Rencontré les vérificateurs extérieurs chargés d'examiner les comptes de la CCB.
- ▶ Analysé le plan d'affaires et le plan directeur (conjointement avec le Comité à la gestion du risque et aux questions stratégiques) et recommandé leur approbation.
- ▶ Analysé le budget annuel et recommandé son approbation.
- ▶ Examiné les termes de la vérification conduite par le Vérificateur général.

responsabilités respectifs de chacun des rouages de l'administration.

- ▶ Modifications au Code de conduite, élaboration d'un règlement éliminant clairement tous risques de conflits d'intérêts, approbation d'un code de conduite durant la période électorale et adoption d'un règlement régissant les contributions aux partis politiques.
- ▶ Mise en place d'un plan d'orientation pour les nouveaux administrateurs.
- ▶ Ébauche d'un processus de développement des administrateurs et mise au point de critères définissant les qualifications d'un administrateur.



# Régie



## **Régie et gestion**

*Examine principalement la régie de la CCB de façon à perfectionner le fonctionnement de la CCB et de son conseil d'administration. Assiste le conseil d'administration en matière de dotation en personnel et en matière de rémunération de ses membres.*

**Membres:** Art Macklin (co-président), Betty-Ann Heggie (co-président), Ken Ritter

### **Réalisations en 2000-01 :**

- ▶ Articulé un plan assurant le suivi de la direction générale de l'entreprise et les modalités de développement des cadres supérieurs.
- ▶ Suggéré un plan d'action en réponse au sondage sur la satisfaction au travail des employés de la CCB.
- ▶ Mise à jour du Manuel de régie de l'entreprise contenant toutes les dispositions régissant la conduite des membres du conseil d'administration.
- ▶ Analysé les conclusions d'une étude externe portant sur certains aspects de la régie de la CCB.
- ▶ Analysé et mis à jour la politique de rémunération des membres du conseil et initié un audit.
- ▶ Engagé les mesures préliminaires au changement de régime du plan de retraite des employés de la CCB.
- ▶ Initiative de programmes au développement continu des administrateurs.
- ▶ Veillé à ce que l'évaluation du conseil, des comités et du PDG ait bien lieu chaque année.

## **Gestion du risque et positionnements stratégiques**

*Ce Comité veille à ce que soient bien identifiées les questions de risque, les prises de position stratégiques et les politiques de l'entreprise. Recommande priorités, échéances et modalités pour répondre à ces questions. Ce Comité s'occupe également de compiler les recommandations du Conseil d'administration en termes de planification stratégique de la CCB.*

**Membres:** Ian McCreary (président), Greg Arason, Rod Flaman, Bill Nicholson

### **Réalisations 2000-01 :**

- ▶ Recommandé l'aval d'une politique de la CCB concernant la commercialisation des cultures biologiques.
- ▶ Analysé le plan d'affaires annuel, le plan directeur et le budget; recommandé leur approbation (conjointement avec le Comité audit et finances).
- ▶ Analysé les options de paiement des producteurs et recommandé l'élargissement de ces programmes.
- ▶ Analysé la politique de la CCB en matière de livraisons du grain.
- ▶ Recommandé que la CCB prenne l'initiative d'une politique relative aux cultures génétiquement modifiées.
- ▶ Mis au point une stratégie relative à l'informatisation progressive des transactions avec la CCB.

### **Relations avec les producteurs**

*Aide le conseil à formuler politiques et stratégies de relations avec les producteurs, - de communications avec la filière, avec les gouvernements, les clients, les employés et le grand public. Analyse des principales initiatives en matière de publicité. Recommandé la participation de la CCB aux manifestations sectorielles de l'industrie du grain.*

**Membres:** Mike Halyk (président), Wilfred Harder, Ross Keith

#### **Réalisations 2000-01 :**

- ▶ Recommandé l'approbation d'une nouvelle politique de l'information à la CCB.
- ▶ Recommandé l'approbation du processus de réorganisation de la CCB pour créer l'entité Relations avec les producteurs.
- ▶ Recommandé l'approbation d'une nouvelle organisation régionale des conseillers aux relations de la CCB avec les producteurs.

#### **Comités ad hoc**

**Transport** (McCreary-président, Arason, Halyk, Keith, Macklin, Ritter): Assuré les orientations stratégiques de la réorganisation en fonction des lois du marché des transports de grains. Veillé à ce que les besoins et les souhaits des producteurs aient la priorité dans le cadre des négociations sur le transport.

**Opérations commerciales** (Hill-président, Hilton, Keith, Macklin, McCreary, Nicholson, Flaman): Recommandé stratégies et initiatives en matière de pratiques commerciales susceptibles d'affecter la capacité de la CCB à s'acquitter de son mandat.

**Évaluation de la performance** (Hill - président, Hilton, McCreary, Nicholson): Participé au développement de critères de référence pertinents qui permettront l'évaluation continue de la CCB en tant qu'elle s'acquitte de sa fonction principale: la commercialisation de céréales.

**Comité de recrutement** (Ritter-président, Arason, Halyk, Hilton, McCreary, Heggie, Macklin): Participé aux étapes du recrutement d'un cadre supérieur de direction.



# Échelle des indemnités

## Conseil d'administration

Administrateur	District	Remunération			Présence		
		Honoraires	Indemnités journalières	Total	Réunions du conseil	Réunions de comités	Réunions sectorielles
Macklin, Art	1	20 833 \$	42 800 \$	63 633 \$	12	60	33
Chatenay, James	2	20 000	32 750	52 750	12	12	16
Hill, Larry	3	24 000	43 708	67 708	12	26	40
Ritter, Ken (président)	4	61 667	43 800	105 467	12	45	66
Clair, John	5	24 000	33 450	57 450	12	26	21
McCreary, Ian	6	28 000	37 900	65 900	12	64	42
Halyk, Micheal	7	24 000	42 359	66 359	12	50	47
Hanson, Terry <sup>1</sup>	8	8 333	16 800	25 133	7	34	11
Flaman, Rod <sup>2</sup>	8	11 667	24 250	35 917	5	8	22
Nicholson, Bill	9	20 000	30 000	50 000	12	28	26
Harder, Wilfred	10	20 000	27 833	47 833	12	12	21
Arason, Greg (PDG)	D	NA	NA	NA	12	NA	NA
Heggie, Betty-Ann	D	20 833	9 000	29 833	9	16	2
Hilton, David	D	24 000	32 000	56 000	11	34	14
Keith, Ross	D	20 000	24 750	44 750	11	43	9
Stanford, James <sup>3</sup>	D	18 000	9 750	27 750	6	9	7
<b>TOTAL</b>		<b>345 333 \$</b>	<b>451 150 \$</b>	<b>796 483 \$</b>			

D = Administrateur désigné

<sup>1</sup> d'août à décembre 2000

<sup>2</sup> de janvier à juillet 2001

<sup>3</sup> d'août 2000 à mars 2001

Les administrateurs touchent des honoraires annuels et des indemnités journalières. Le président du conseil touche des honoraires annuels de 60 000 dollars. Les autres membres du conseil touchent des honoraires de 20 000 dollars; chaque président de Comité touche une indemnité supplémentaire de 4000 dollars. Tous les administrateurs qui assistent à une journée pleine de réunion régulière touchent une indemnité de 500 dollars. Les administrateurs se voient rembourser l'intégralité de leurs frais de déplacement et de leurs frais raisonnables. Chaque administrateur peut toucher jusqu'à 5000 dollars par an pour défrayer les frais de ses communications avec les producteurs de son district. Le plafond des indemnités annuelles d'un administrateur se situe à 60 000 dollars et à 100 000 pour le président du conseil. Ce plafond ne concerne ni les indemnités de présidence d'un Comité, ni le budget prévu aux communications de l'administrateur avec son district, ni aucun poste budgétaire spécifiquement exclus par le conseil d'administration. Le tableau ci-dessus fait état d'indemnités ou d'honoraires concernant la précédente campagne, mais soumis à l'exercice 2000-01.



### **Bureaux au Canada**

#### **Siège social**

#### **Winnipeg, Manitoba**

423, rue Main  
C.P. 816, Str. Main  
Winnipeg, Manitoba  
Canada R3C 2P5  
Tél. : (204) 983-0239  
Télééc. : (204) 983-3841  
Télex : 07-57801  
Site web : [www.cwb.ca](http://www.cwb.ca)

#### **Vancouver, Colombie-Britannique**

650 - 355, rue Burrard, édifice Marine  
Vancouver, Colombie-Britannique  
Canada V6C 2G8  
Tél. : (604) 666-2992  
Télééc. : (604) 666-0293  
Télex : 04-508862

#### **Regina, Saskatchewan**

424, rue McDonald  
Regina, Saskatchewan  
Canada S4N 6E1  
Tél. : (306) 751-2690  
Télééc. : (306) 751-2691

### **Bureaux à l'étranger**

#### **Tokyo, Japon**

3<sup>ème</sup> étage, Toranomon n° 11, édifice Mori  
6-4, Toranomon 2 - chome  
Minato-ku  
Tokyo 105-0001, Japon  
Tél. : 011-81-3-3519-2288  
Télééc. : 011-81-3-3519-2287

#### **Beijing, Chine**

Bureau 708, tour B  
Beijing COFCO Plaza  
8, rue Jianguomen Nei  
Beijing, Chine 100005  
Tél. : 011-86-10-6526-3908  
Télééc. : 011-86-10-6526-3907

